PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze février à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de L'Arbresle, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au gymnase Henri Clairet sis 323 rue Jean Moulin – 69210 L'ARBRESLE, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean ZANNETTACCI - Maire,

Etaient présents : Pierre-Jean ZANNETTACCI, Jean-Claude GAUTHIER, Sheila Mc CARRON, José DOUILLET, Yvette FRAGNE, Anne THIERY, Fabrice MUSCEDERE, Sylviane CHAMPIN, Pierre BOUILLARD, Dominique ROSTAING-TAYARD, Jean-Louis MAHUET, Gérard BERTRAND, Pascale SOQUET, Ludovic MELKONIAN, Yasmina ABDELHAK, Ahmet KILICASLAN, Sandrine POYET-FAWAL, Lise ELPENOR, Olivier RIVIERE (*pour les 5 premières délibération*), Thomas BONTEMPS, Sarah BOUSSANDEL, Damien SECOND, Nathalie SERRE, Jean-Marc BISSUEL, Sébastien MAJEROWICZ, Caroline FAYE

Étaient absents, excusés et ont donné pouvoir : Gilles PEYRICHOU à Pierre-Jean ZANNETTACCI, Elaine BARDOT DUMONT à Sheila Mc CARRON, Soraya BENBALA à Yvette FRAGNE, Olivier RIVIERE à Lise ELPENOR (*à partir de la 6ème délibération)*

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 26
Nombre de conseillers votants : 29

Secrétaire de séance : Sheila Mc CARRON
Date de la convocation : 09 février 2021
Compte rendu affiché le : 19 février 2021

PRÉAMBULE

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « *Nous sommes également suivis sur Internet et les réseaux sociaux puisque cette séance est filmée et diffusée. Les personnes sont en ligne et nous attendent. Bonsoir à eux et merci de l'attention qu'elles portent aux affaires municipales.*
Avant de lancer l'ordre du jour, je vous propose d'examiner un dossier qui nous lie à la Commune de Sain-Bel et également à la Communauté de Communes qui sera porteuse du dispositif. Il s'agit du dossier « Petites Villes de Demain » pour lequel nous avons été retenus. La CCPA instruira et portera le dossier en liaison avec L'Arbresle et Sain-Bel. Nous accueillons, ce soir, pour vous expliquer ce dispositif : Simon PEYRACHE qui est le chargé de développement territorial. Il est arrivé à la CCPA le 1er ou le 2 mai 2020, en plein confinement, en toute discrétion mais est néanmoins très efficace. Il remplace Claire DOUVIER pour vous situer un peu le poste à la CCPA. Je vais le laisser vous expliquer tout cela puis nous engagerons un petit débat si vous voulez, avant de passer à l'ordre du jour.»

Simon PEYRACHE : *« Bonsoir à tous. La CCPA a déposé sa candidature avec les Communes de L'Arbresle et Sain-Bel pour le programme « Petites Villes de Demain ». Nous avons été retenus mi-décembre. Je vous lis ce programme tel qu'il est écrit dans le texte : « il a pour objectif de donner aux élus des communes et de leur intercommunalité de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation des centre-bourgs. »*

L'idée de ce programme est d'accompagner L'Arbresle, Sain-Bel et la CCPA pour faire en sorte que L'Arbresle et Sain-Bel retrouvent un rôle de centralité, possèdent toute l'attractivité qui permettra à ces deux communes de jouer pleinement leur rôle et d'amener un certain nombre de services et de qualité de vie aux habitants, à la fois des communes mais plus globalement du territoire de la Communauté de Communes.
A travers cela, c'est un programme qui doit nous amener à travailler en étroite collaboration sur des thématiques assez diverses qui seront principalement et obligatoirement tournées sur l'habitat, le commerce, l'accès aux équipements de services que cela soit des services publics ou des services privés. Ensuite, il y a tout un champ qui reste à explorer et qui sera à définir sur le niveau d'intervention que l'on souhaite avoir et qui peut tourner autour de l'adaptation au changement climatique, les mobilités bien entendu, le patrimoine, les espaces publics, la transition écologique…. Quelque chose d'assez large mais qui doit permettre aux deux communes à jouer pleinement leur rôle et surtout à conforter ce rôle de centralité et à retrouver une attractivité ou à la conforter à travers des investissements, on le verra un peu plus tard, qui devront être conséquents mais qui permettront de changer un peu le fonctionnement de la commune dans ses circulations, dans son habitat… dans ces différents domaines.
Il s'agit d'un programme qui doit obligatoirement, que ce soit sur notre territoire ou au niveau national, être co-porté par la Communauté de Communes ou la Communauté d'Agglomération et la Commune centre. Pourquoi ce choix, qui a été fait par l'Etat ? A la fois au regard des compétences qui sont exercées par les Communautés de Communes et les Communes, car le programme doit vraiment être intégrateur, mais aussi du rôle de centralité qui est à soutenir et qui est primordial, ainsi que des enjeux qui dépassent la ville concernée par le programme. On sait aussi que l'attractivité plus globale de la Communauté de Communes est aussi fonction de comment vivent les bourgs principaux, les villes principales et notamment celles qui concentrent le plus de services.
Pour vous donner un petit ordre d'idée, en France, ce sont 1 000 communes qui ont été retenues dans le cadre de ce programme et sur le Département du Rhône – Nouveau Rhône, ce sont 6 intercommunalités représentant 14 communes. Toutes les Communautés de Communes qui ont été couvertes par le programme ont une ou plusieurs communes, c'est pour cela que nous nous retrouvons avec un nombre qui n'est pas totalement identique, c'est-à-dire que dans certaines Communautés de Communes, une seule ville a été retenue. Le choix qui a été fait et souhaité par l'Etat est de faire en sorte que L'Arbresle et Sain-Bel soient toutes les deux intégrées dans ce programme.
Ce dispositif a plusieurs fonctions, il s'appuie sur plusieurs piliers :
Tout d'abord, un appui en ingénierie avec le co-financement d'un poste dédié qui devra coordonner toutes les interventions qui se feront sur les différentes thématiques retenues : l'habitat, le commerce principalement mais aussi la mobilité, la transition énergétique, le patrimoine… toutes les thématiques qui seront retenues, des outils d'expertise sectoriels pour répondre aux enjeux, avec la possibilité de mobiliser de l'ingénierie et l'expertise de nombreux partenaires : soit des organismes d'état, soit des organismes privés qui gravitent autour de ces thématiques et qui ont, aujourd'hui, été retenus par l'Etat et qui peuvent amener toute une expertise à la Communauté de Communes ou aux Communes, ainsi qu'un accès au réseau professionnel étendu. Il faut entendre par là que les 1 000 Communes seront mises en réseau et les différentes expériences qui seront faites de part et d'autre pourront être partagées et pourront peut-être servir pour donner des idées aux Communes membres.
Derrière tout cela, il y a le fait d'obtenir des relations un peu privilégiées avec les partenaires que je vous citerai ensuite et qui sont engagés dans la démarche, d'essayer de monter des projets avec une ingénierie financière qui permettra la réalisation de ces différents projets.
Pour mener à bien tout cela, l'Etat a imaginé toute une batterie d'actions qui sont déjà prédéfinies, ce qui n'empêche pas d'en chercher d'autres.

Nous allons aller sur la rénovation de l'habitat, qu'il soit public ou privé, qu'il soit lié à des copropriétés ou à de l'individuel, pour, à la fois, rendre l'habitat plus acceptable, plus accessible et effectuer une remise en état meilleur. Cependant, nous n'allons pas nous concentrer uniquement sur l'habitat mais également sur tout l'environnement qui peut exister à travers les aménagements urbains, la requalification de certaines rues, de certains îlots, de certains quartiers… pour arriver à relancer ou à rendre de nouveau attractif, en tout cas conforter l'attractivité de la ville.
On voit bien, pour caricaturer, qu'il ne s'agit pas simplement de repeindre des façades et de se dire que c'est joli à l'extérieur. Cela va être toute la réflexion. On le voit si l'on prend l'exemple du commerce où aujourd'hui nous avons un certain nombre de cellules qui ne sont plus forcément adaptées parce qu'elles ne correspondent plus aux réalités du marché, parce qu'elles sont trop petites mais elles sont l'une à côté de l'autre, l'une relève d'une copropriété et l'autre d'une autre… ce n'est pas toujours évident de les mettre en lien. Le logement qui se situe au-dessus, il faut, pour y accéder, passer par le commerce en-dessous... Tous ces travaux génèrent souvent beaucoup de frais, lesquels ne sont pas toujours accessibles aux propriétaires. L'idée de « Petites Villes de Demain », c'est de trouver cette ingénierie à la fois technique et financière qui permettra d'améliorer ces équipements.
Le programme s'articule avec tout un réseau de partenaires. Je vous passe toute l'organisation qui devra être mise en place entre les comités de pilotage, les comités techniques… mais qui lieront forcément à chaque fois la Communauté de Communes et les Communes. Il faut bien voir ce dispositif comme étant porté par un binôme. Il n'est pas plus porté par la CCPA que par les Communes et il n'est pas plus porté par les Communes que par la CCPA. Il va vraiment falloir que l'on travaille de concert sur ces questions. En termes de partenaires, nous allons retrouver bien entendu les bailleurs sociaux mais également l'ANAH, la Banque des Territoires, Action Logement, l'ADEME, le CRMA, le CAUE, les agences d'urbanisme, les chambres consulaires, la Fondation du Patrimoine… en fonction des thématiques qui seront retenues. Il s'agit donc d'un réseau extrêmement large qui va nous permettre de créer des liens avec ces réseaux qui interviendront ou pas immédiatement mais cela augmentera nos chances de collaborer avec eux. La partie ingénierie financière devra aussi être travaillée et affinée avec ces structures.
Ce programme va se décliner en plusieurs temps : le premier passe, c'est une obligation, par le recrutement d'un Chef de projet qui sera, là-aussi, porté administrativement par la CCPA et qui sera au service de la CCPA et des Communes. Une partie du financement sera prise en charge par l'Etat et les 25 % restant seront partagés à parts égales entre la CCPA, la Ville de L'Arbresle et la Ville de Sain-Bel. Derrière tout cela, c'est bien pour montrer que le poste est à la disposition des trois structures et pas uniquement de la CCPA. Il s'agit de la première étape. Ce chef de projet va avoir pour mission de construire tout le plan d'action qui va devoir être décliné, par la suite, avec des étapes que je vais vous présenter.
Nous aurons sûrement mi-mars ou fin mars, en fonction de la disponibilité du nouveau Sous-Préfet, un lancement un peu officiel de ce dispositif qui réunira à la fois les structures publiques mais également tous les partenaires qu'on imagine engagés avec nous. D'ici cet été, il va falloir que l'on signe une convention d'adhésion qui précise tous les engagements réciproques que l'on aura ensemble, les organisations que nous aurons trouvées au niveau des Collectivités du Comité de projet, le fonctionnement général mais également tout un état des lieux du territoire et les grandes orientations que l'on souhaite se fixer en termes de redynamisation, de revitalisation, d'attractivité et les grandes thématiques que l'on souhaite travailler. Cette convention ne doit être que le lancement d'un véritable processus qui doit nous amener, je vais être un peu technique, à nous donner les grandes lignes. Il faut que d'ici l'été prochain, nous soyons en capacité de signer une opération de revitalisation de territoire. Cette opération va être le cadre défini de « Petites Villes de Demain » qui est l'un des programmes qui s'allongent sur toute la durée du mandat.

Il précisera les interventions de chacun : que retient-on ? Où intervient-on ? Comment intervient-on ? Quelle est la part du logement que l'on souhaite réhabiliter, remettre sur le marché, améliorer ? Quelle est notre stratégie sur le commerce ? Quelle est la stratégie sur les aménagements urbains ? Va-t-on sur une partie culturelle ? Quelle place laisse-t-on à la mobilité et aux mobilités douces ? Quels projets va-t-on vouloir mener ? Cette Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) doit aussi comprendre tous les plans de financement et c'est là que ça se joue. C'est là aussi où il va y avoir tout l'engagement des partenaires qui vont s'intégrer et qui vont sur la durée du mandat, signer cette convention pour formaliser leur engagement technique et financier.
L'ORT comprend forcément une partie habitat et elle nous permettra également d'avoir droit à un certain nombre de dispositifs ou d'ouvertures qui vont permettre d'aller un peu plus loin sur la partie habitat, j'insiste beaucoup car cela va représenter une part importante, à travers à la fois l'éligibilité de la Commune à la loi Denormandie (il s'agit d'une défiscalisation qui va permettre à des promoteurs ou investisseurs privés, on ne parle pas forcément de grands groupes mais aussi de particuliers qui souhaiteraient investir dans de l'ancien, de remettre des biens sur le marché qui aujourd'hui sont insalubres ou plus de qualité suffisante, dans des conditions satisfaisantes pour être à nouveau loués) mais également sur tout ce qui va concerner la notion de droit de préemption urbain, droit de préemption dans les locaux artisanaux et toute la dispense d'autorisation d'exploitation commerciale, notamment si on a des friches en ville qui doivent pouvoir être remises sur le marché avec des procédures simplifiées pour gagner du temps et aller chercher d'autres porteurs de projet.
Si je résume le programme, nous avons une première partie qui doit nous permettre d'aller sur les grandes orientations d'ici cet été. Il y a un an pour finaliser cela, donc où souhaitez-vous emmener la Commune de L'Arbresle, la Commune de Sain-Bel et quel rôle doivent-elles jouer au niveau de la CCPA ? Quelles interactions existe-il avec toutes les autres communes et quelles interactions doit-on renforcer ?
Ensuite, au bout d'un an, il y a aura la signature d'une convention qui définira les engagements de la Communauté de Communes, de la Commune et de tous les partenaires financiers qui viendront soutenir les projets qui devront être mis en place dans les années futures.
Il s'agit d'un programme qui va être très riche d'enseignements mais qui va aussi fortement nous impliquer tous, qui va nécessiter un véritable binôme ou trinôme entre la Communauté de Communes et l'ensemble de ses Communes membres, ainsi que les deux Communes retenues. Je le redis et je caricature mais c'est vraiment l'esprit : ce n'est pas d'être que sur du ravalement de façades mais véritablement aller dans du lourd et du plutôt profond en termes de restructuration, de réhabilitation et d'attractivité du territoire.
Une fois que nous aurons signé l'ORT, il y aura toutes les actions à mener qui seront parfois sous maîtrise d'ouvrage Commune, parfois sous maîtrise d'ouvrage CCPA mais qui pourront aussi être sous maîtrise d'ouvrage des bailleurs sociaux, d'Action Logement et de tous les partenaires qui nous rejoindront.
Le plan d'actions ne sera pas obligatoirement finalisé dans le mandat mais une grande partie des actions devront être lancées ou validées.
Voilà dans les grandes lignes. Je ne sais pas si j'ai été clair ou s'il y a des questions. »

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « *Merci Simon. Ce que je voulais dire, c'est qu'il s'agit d'une belle opportunité pour le territoire du Pays de L'Arbresle puisque si L'Arbresle et Sain-Bel ont été choisies, c'est parce qu'effectivement elles sont au cœur et en centralité du territoire.*

Ce sont aussi les deux seules communes qui, dans leur potentiel de développement, dans le futur SCOT, restent en polarité 1, c'est-à-dire qui sont amenées à se développer malgré les réserves que L'Arbresle ait pu faire quant à sa capacité à accueillir un développement très important, au moins tant que le contournement de L'Arbresle n'aura pas été réglé. Cela fait aussi partie de l'attractivité de ce territoire.
Il faudra saisir l'opportunité du partenariat avec la Communauté de Communes qui nous amènera aussi une forme d'ingénierie, en plus du chargé de mission qui sera affecté et recruté pour assurer ces missions-là. Au départ, nous avions enregistré la demande des commerçants qui avaient poussé et qui s'inquiétaient que nous n'ayons pas réagi… Mais si, nous avions réagi dans les temps à l'époque mais le dispositif a été très long à se déclencher. Il ne s'agit pas uniquement d'une opération de revitalisation commerciale mais bien d'une revitalisation générale de nos deux centre-bourgs, liée aussi à une revitalisation des autres communes autour puisque ce dispositif va aller beaucoup plus loin finalement que L'Arbresle et Sain-Bel. Il y a énormément de travail dans tous les domaines. Il faudra bien sûr que nous construisions ce plan d'actions, aussi bien en urbanisme qu'en déplacements, en attractivité touristique, de loisirs, routier, économique… Ce plan global s'inscrit aussi dans le cadre du Contrat de Relance Transition Ecologique que l'Etat a aussi lancé (CRTE). Plusieurs dispositifs sont en train de se mettre en place actuellement, des opportunités, pas forcément dans un premier temps de soutien financier aux opérations (on l'espère quand même) mais aussi au niveau de l'ingénierie qui va nous aider à réfléchir.
C'est un peu dommage que nous n'ayons pas pu faire de présentation vidéo car nous sommes encore dans des conditions de réunion difficiles. Le fichier Powerpoint prévu par Simon vous sera envoyé pour que chacun puisse s'imprégner des différentes choses.
Il s'agit d'un dispositif sur lequel je compte beaucoup.»

Nathalie SERRE *: « Evidemment, il s'agit d'un projet de territoire qui est extrêmement pertinent et intéressant. Une question : 3 milliards d'euros divisés par 1 000 Communes, c'est réparti de façon équitable ? Ce sont ceux qui ont monté les projets les plus rapidement qui attrapent les financements ? C'est limité en financement par Commune ? Comment cela se passe ? Il y a une répartition prévue ou absolument pas et à la limite, c'est celui qui se débrouille le mieux et qui monte le mieux son projet qui attrape le budget ? »*

Simon PEYRACHE : *« Il n'y a pas d'enveloppe réservée par EPCI ou par Commune qui serait retenue donc forcément, les premiers qui seront capables de « dégainer » seront sûrs d'être servis. Ce qui est sûr quand même, c'est que ce programme a vocation à être sur une durée du mandat au moins, en tout cas sur la partie chef de projet et donc sur les actions qui vont être menées. On sait bien que tous les projets ne pourront pas être montés de suite parce que l'Etat insiste beaucoup sur le fait qu'il nous est laissé un an pour avoir un véritable projet de territoire. On sait que parmi les 1 000 Communes qui ont été retenues, toutes ne sont pas prêtes non plus. En tout cas, il y a une insistance assez forte pour dire : « faîtes les études correctement, faîtes les choses dans l'ordre ». On s'inscrit dans le cadre du plan de relance donc il y a quand même urgence. Aussi, si vous avez des projets à faire financer, c'est possible d'y aller tout de suite, il n'y a pas d'obligation d'attendre la fin des études pour lancer des projets si certains sont déjà mûrs. Par contre, c'est vrai qu'une attention un peu particulière a été portée sur le fait de bien prendre le temps de regarder les choses. Aussi, a priori, il devrait y avoir des financements pour tout le monde. C'est sûr que les projets qui sont prêts dès aujourd'hui ont plus de certitudes de les avoir que si on arrive en fin mais on sera quand même assez nombreux à démarrer à la même période. Il y aura peut-être embouteillage mais un peu plus tard.*

Ensuite, il s'agit d'une véritable opportunité pour nous de construire une autre ingénierie financière et du coup que des partenaires qui n'avaient pas forcément l'habitude de venir chez nous aujourd'hui, s'intéressent un peu plus à notre territoire : parce qu'ils ont déjà conventionné avec l'Etat et qu'ils ont l'obligation de s'engager dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain », parce qu'aujourd'hui, nous sommes quand même reconnus comme faisant partie des 1 000 territoires prioritaires de moins de 20 000 habitants qui peuvent être en souffrance sur certains aspects mais qui ont un potentiel reconnu puisque l'Etat a misé pour qu'on puisse pleinement jouer notre rôle.
A priori, nous aurons droit à des fonds dans les années futures. »

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« La CCPA va aussi construire son projet de territoire pour le développement du Pays de L'Arbresle. Vous êtes tous concernés puisque vous siégez tous dans différentes commissions au sein de la CCPA, commissions qui vont aussi être concernées par ce dispositif. Il y aura du travail au niveau de la Commune, de la CCPA et il va falloir articuler tout cela. Simon, je compte sur vous pour nous faire avancer là-dessus. »*

Caroline FAYE : *« Sur les projets et notamment l'école, est-ce que c'est trop tard pour faire entrer ce projet dans le dispositif « Petites Villes de Demain » ou le CRTE ou y-a-t-il encore une petite porte d'entrée ? »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Pour le groupe scolaire Dolto-Lassagne, c'est trop tard, cela ne passera pas dedans car le projet est finalisé et bouclé. Par contre, sur la prochaine, oui. En tout cas dans le CRTE certainement et il faudra regarder pour le dispositif « Petites Villes de Demain » si l'attractivité d'un groupe scolaire peut être considéré car c'est important d'avoir une belle école. On ira chercher partout. En tout cas, dans le CRTE c'est sûr. »*

Caroline FAYE : *« Si on peut cibler sur la mobilité, il peut très bien y avoir des chemins piétonniers, modes doux… autour des écoles et cela peut être un biais pour entrer là-dedans, comme la végétalisation des cours d'écoles est une autre porte d'entrée. »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Je parlais juste de la construction qui a commencé la semaine dernière sur l'école Dolto. Après, oui sur les liaisons, les modes doux, la revitalisation des cours… qui peuvent venir dans un second temps oui, c'est autre chose pourquoi pas. Je parlais juste de ce qui était lancé en travaux actuels. »*

Caroline FAYE : *« Oui mais c'était pour savoir si on pouvait rajouter des projets un peu avancés, sachant que les travaux des écoles sont phasés donc si on peut entrer la deuxième phase dans le dispositif, cela peut être intéressant. »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Je sais que dans le cadre du CRTE, nous en reparlerons tout à l'heure, nous avons des pistes pour des déplacements doux, en particulier la fameuse liaison stade municipal – centre-ville de L'Arbresle par la rivière, en bord de Turdine. Il y a cette possibilité-là, il y en a d'autres très certainement. On pourra effectivement inscrire ce type de démarche. »*

Simon PEYRACHE : *« Sans prévaloir de ce que pourrait dire l'Etat, c'est vrai qu'à mon avis, sur un programme comme « Petites Villes de Demain », la construction d'une école sera peut-être un peu moins prise en compte. Elle aurait davantage sa place sur le CRTE.*

Par contre, tout ce qui va graviter autour, quelles fonctionnalités elle joue, quels accès peuvent être imaginés pour arriver à l'école... S'il y a des projets un peu innovants qui peuvent émerger autour de la construction de l'école, on sera davantage sur ces projets-là que sur la construction d'un équipement de type groupe scolaire. Ce sera plus la fonctionnalité qui va jouer et ce qui va graviter autour : en quoi cela modifie peut-être la circulation dans la commune, sur son positionnement, sur la végétalisation - vous l'avez évoqué… ou ce genre de chose qui pourraient être prise en charge, davantage que la construction, même si je ne remets pas en cause tout le rôle que doit jouer l'école mais une construction plus classique d'un groupe scolaire, c'est moins l'esprit de « Petites Villes de Demain » et plus du CRTE d'aider des projets d'investissement. »

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« C'est un dispositif dont nous allons beaucoup parler dans les six mois qui viennent. Merci Simon de votre intervention et de vous être rendu disponible ce soir pour nous et bon courage pour la suite. »*

ORDRE DU JOUR

I. DESIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SEANCE

Madame Sheila Mc CARRON est désignée en qualité de secrétaire de séance.

II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 DÉCEMBRE 2020

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, adoptent le compte rendu de la séance du Conseil municipal du lundi 14 décembre 2020.

III. DECISIONS PRISES EN VERTU DES POUVOIRS DELEGUES

DL-001-02-21 – Délégations prises en vertu des pouvoirs délégués

Pierre-Jean ZANNETTACCI présente le dossier.

EXPOSE :

- Signature, avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon (CDG69), d'une convention de mise à disposition du cabinet médical situé 203 avenue Jean Moulin pour les activités relatives au suivi médical préventif du personnel des collectivités et établissements publics ayant conventionné avec le Centre de Gestion pour ces missions. La mise à disposition s'effectue sur 20 jours par an selon un planning établi. Le tarif appliqué représente un montant forfaitaire de 30 € par jour, soit un montant de 600 € par an.

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Cette médecine suit et contrôle les différents agents de notre Collectivité mais également de toutes les Collectivités du Pays de L'Arbresle. »*

- ***Décisions modificatives – virement de crédits sur dépenses imprévues***

Conformément aux articles L2322-1 et L2322-2 du CGCT, le crédit pour dépenses imprévues est employé par le Maire. Le mandat afférent à la dépense imprévue est imputé sur l'article correspondant à la dépense par décision du Maire portant virement de crédit. Cette décision doit être portée à la connaissance du conseil municipal.

Dans ce cadre, il y a lieu d'informer le Conseil Municipal qu'il a été procédé au virement de crédit suivant :

Du chapitre 020 « dépenses imprévues » en section d'investissement :

- .. 700 €uros à l'opération 180 article 2188 fonction 412 : Gilet pare-balles pour ASVP ;
- .. 550 €uros à l'opération 135 article 2188 fonction 020 : Complément achat photocopieur mairie.

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Nous avons, dans nos procédures de reclassement de certains agents, reclassé un agent sur un poste d'ASVP donc il a fallu l'équiper d'un gilet pare-balles. »*

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir prendre acte de cette communication.

DECISION :

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, prennent acte de l'ensemble de cette communication.

IV –AFFAIRES GÉNÉRALES

DL-002-02-21 – Communication du rapport annuel 2019 de gestion de la SEMCODA présenté à l'Assemblée Spéciale des Communes actionnaires

Pierre-Jean ZANNETTACCI présente le dossier.

EXPOSE :

Les 216 Communes actionnaires de la SEMCODA ne pouvant être membres du Conseil d'Administration, l'Assemblée Spéciale des Communes actionnaires a élu ses représentants au Conseil parmi les délégués représentant les communes.

Les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements d'actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la Société d'Economie Mixte.
La Commune de L'Arbresle possède 412 actions de la SEMCODA, pour une valeur nominale de 44 € chacune.

Le rapport de gestion a été présenté par le Conseil d'Administration sur l'exercice 2019 lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 septembre 2020 aux communes présentes, ainsi qu'aux communes présentes lors de l'assemblée spéciale du 24 septembre 2020.

Il s'articule autour de 4 grands axes : la vie sociale, les évènements marquants, l'activité 2019, ainsi que les états comptables et financiers de l'année écoulée.

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Il s'agit d'examiner la nouvelle démarche de la SEMCODA qui s'était faite bien rattraper par la Chambre Régionale des Comptes. Cette dernière avait prescrit 9 mesures visant aussi bien la gouvernance que la reprise d'activité, la mise à niveau de certains dispositifs financiers… La SEMCODA s'est également engagée sur la revente de patrimoine pour rééquilibrer ses comptes.*

C'est une société qui était en difficulté, on ne va pas le cacher, suite à des choix un peu hasardeux mais qui s'est recentrée sur ses missions et qui a structuré ses différents rôles et ses interventions : du locatif social à la promotion immobilière et la construction d'équipements structurants pour les territoires (comme des maisons de santé ou résidences Seniors).

Sarah BOUSSANDEL : *« Une remarque : dans la note explicative on parle de 216 Communes actionnaires alors que dans le rapport, il est noté 197 Communes et intercommunalités donc je ne sais pas quel chiffre est le bon, il y a un petit écart entre les deux chiffres. »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Je ne connais pas les raisons de cet écart mais il n'y avait pas 216 Communes à l'assemblée générale. »*

Sarah BOUSSANDEL : *« Deuxième remarque : lorsque l'on parle de SEMCODA à L'Arbresle, cela évoque le Clos Landar. Quid du Clos Landar ? »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Nous avons reçu tout dernièrement le Directeur de la SEMCODA et de ses services pour demander où nous en étions sur ce dossier. Nous avons réaffirmé que la conservation du bâti et du patrimoine était l'une de nos priorités. Vous savez que le projet qui nous lie à eux dans le cadre d'un bail emphytéotique sur un peu plus de 50 ans consiste à la création d'un pôle d'hôtellerie/restauration de luxe. La SEMCODA nous a confirmé que le porteur de projet qu'elle avait choisi - Serge BERTRAND - ne fait plus partie du projet. Il est engagé avec la SEMCODA mais sur d'autres choses. En tout cas, il n'est plus là. La SEMCODA cherche encore des solutions, elle n'abandonne pas ce projet et cherche un partenaire. Ce qu'il faut savoir, c'est que la SEMCODA est liée à la Commune pour 50 ans. Par contre, elle avait déposé un permis de construire pour le projet qui nous avait été présenté, lequel vient à expiration en septembre 2021. Nous avons convenu ensemble de regarder les choses à ce moment-là. Ensuite, soit il y aura une réorientation totale du projet, je répète que nous ne sommes pas très favorables à voir arriver un programme immobilier ici, même si on pense qu'au fond, la SEMCODA est un peu là-dessus mais ce n'est pas notre cas, soit la solution serait de retrouver un autre projet qui soit autre chose que de l'immobilier et de la restauration. Il faudra que nous en parlions et peut-être casser le bail qui nous lie, afin que la Commune redevienne gestionnaire de ce bâtiment.*
Nous avons également beaucoup insisté sur leurs obligations d'entretien du bâtiment actuel, ce n'est pas le cas. Le bâtiment se dégrade assez vite et les espaces verts ne sont pas entretenus. Jusqu'en septembre 2021, on laisse la SEMCODA avancer sur sa recherche de projet. A partir du moment où le permis de construire deviendra caduc, nous nous reposerons les bonnes questions. »

Sébastien MAJEROWICZ : *« Pour donner l'avis sur le rapport que nous avons lu, nous l'avons trouvé assez difficile d'accès, voire très difficile à comprendre. De formation, j'ai tendance à dire qu'un dessin vaut mieux qu'un long discours. Là, franchement, cela aurait été très appréciable de l'appliquer à ce document pour véritablement pouvoir entrer dedans et comparer, par exemple, les différentes années par rapport aux bilans et aux activités de la SEMCODA. C'était vraiment très très difficile à lire. Cette remarque est sur l'aspect forme du document.*
En deuxième point, j'ai remarqué que la SEMCODA et je cite : « a pris des mesures visant à être attentif aux situations de fragilité des clients locataires particuliers et professionnels les plus exposés face à la pandémie. Elle a ainsi échelonné le paiement des loyers pour les professionnels locataires. »

Nous avons remarqué que dedans, elle n'indiquait pas qu'elle avait fait de même pour les particuliers et du coup je rebondis par rapport à ce que l'on s'était dit la dernière fois lors du Conseil municipal : avez-vous pu avoir cette réunion avec la SEMCODA et l'OPAC DU RHONE pour leur demander de ne pas augmenter les loyers sur 2021 pour les particuliers ? »

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Oui mais c'est non pour l'OPAC DU RHONE et la SEMCODA n'a pas répondu là-dessus. »*

Sébastien MAJEROWICZ : *« Est-ce que l'OPAC DU RHONE a donné une raison ? »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Non. Ils ont déjà beaucoup d'impayés sur leurs loyers, c'est énorme. Ils n'ont pas envisagé de mesure pour alléger les loyers de certains locataires. Ils l'ont fait pour des bâtiments, des locaux commerciaux mais pas pour les particuliers. »*

Sébastien MAJEROWICZ : *« Merci d'avoir essayé. »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Ce que l'on peut dire, c'est que la SEMCODA a redressé ses comptes et sa démarche. Nous avions beaucoup d'inquiétudes. Puisque nous sommes sur la SEMCODA, je vous donne une information par rapport aux logements de l'avenue Lassagne qui vont être totalement livrés en avril, avec une mise à disposition des logements en juin. Les personnes devraient donc arriver dans les logements au mois de juin. »*

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de prendre acte du rapport de gestion 2019 de la SEMCODA présenté à l'Assemblée Spéciale des Communes actionnaires.
Le Conseil municipal peut également émettre un avis sur l'exercice écoulé, des vœux pour les exercices futurs et éventuellement donner quitus pour la période expirée.
Cette délibération est insusceptible de recours.

<u>DECISION</u> :

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, prennent acte du rapport de gestion 2019 de la SEMCODA présenté à l'Assemblée Spéciale des Communes actionnaires.

DL-003-02-21 – Modification de la composition de la commission communale pour l'accessibilité

Pierre-Jean ZANNETTACCI présente le dossier.

<u>EXPOSE</u> :

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Ce point avait été abordé et retiré de l'ordre du jour de la séance du Conseil municipal du 14 décembre 2020, à votre juste demande. Je veux bien faire amende honorable par rapport à la proposition d'étudier une représentativité des trois groupes siégeant au sein du Conseil municipal. Nous sommes allés un peu vite et nous n'avions pas fait attention. Il est vrai que la règle que nous nous étions fixée de composition et de représentativité d'élus respectant la proportionnalité des différents groupes de ce Conseil conduisait à ce qu'il y ait : 5 élus de la majorité, 2 élus du groupe « L'Arbresle Atouts Cœur » et 1 élu(e) du groupe « L'Arbresle écologique et solidaire. »*

Ce point est donc de nouveau soumis à délibération lors de la présente séance.

Les commissions communales et intercommunales pour l'accessibilité, instaurées par la loi du n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, imposent aux communes et intercommunalités de 5 000 habitants et plus, d'établir un constat de l'état d'accessibilité de leur territoire et d'engager une réflexion pour améliorer la chaîne de déplacement dans son intégralité. Dans ce cadre, les commissions communales et intercommunales pour l'accessibilité sont tenues d'établir un rapport annuel et de l'adresser au préfet.

Des commissions communales et intercommunales sont donc amenées à coexister sur un même territoire : lorsqu'une commune regroupant plus de 5000 habitants appartient à un EPCI, les deux structures doivent se doter d'une commission pour l'accessibilité.

Ce sont des commissions consultatives qui ne disposent pas de pouvoir décisionnel ni coercitif. Elles assurent essentiellement un rôle de gouvernance et de coordination d'ensemble. C'est une instance privilégiée d'échange et de concertation, chacun apportant sa contribution pour favoriser le travail collectif.

Leurs missions :

- Dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- Faire toutes les propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant,
- Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées,
- Etablir un suivi des agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) et attestations concernant les ERP du territoire.

Chaque année, la commission doit établir un rapport annuel présenté en conseil municipal et adressé au représentant de l'État dans le département, au président du conseil départemental, au conseil départemental consultatif des personnes handicapées ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par ce rapport.

Elles sont composées d'élus, de techniciens, de représentants d'usagers, de représentants de personnes à mobilité réduite et de personnes âgées, de représentants d'acteurs économiques. Des représentants de l'Etat peuvent être prévus, ainsi que toute personne concernée par les sujets de l'ordre du jour (techniciens, gestionnaires de voirie...).

Leur composition est règlementée par l'article L.2143-3 du code général des collectivités territoriales. **Présidée par le Maire,** cette commission est composée :

- Des représentants de la commune,
- D'associations d'usagers,
- D'associations représentants les personnes handicapées (tous les types de handicap),
- D'associations représentant les personnes âgées,
- De représentants des acteurs économiques,
- Ainsi que de représentants d'autres usagers de la ville.

La commission pour l'accessibilité de la commune de L'Arbresle a été créée par délibération du 26 juin 2009. Lors de sa constitution, les associations arbresloises et les associations entrant dans le champ du social, du handicap et des personnes âgées avaient été consultées pour participer à la démarche.

Depuis l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014, les représentants des acteurs économiques (non représentés auparavant) ont été ajoutés à la composition initiale.

Afin de mettre à jour la composition de la commission communale pour l'accessibilité, **il est proposé de désigner huit représentants de la commune (5 issus du groupe majoritaire + 2 issus du groupe Atouts Cœur et 1 issu du groupe L'Arbresle écologique et solidaire), de maintenir les associations ou représentants qui s'étaient déjà engagées dans la démarche :**

- L'Association d'Aide aux Personnes Handicapées des Trois Vallées (A.A.P.H.T.V.) ;
- L'association « Accueil Amitié Arbreslois » ;
- L'Association des Personnes Handicapées de la Région Arbresloise (APHRA) ;
- La Maison des Mollières ;
- La Fédération Nationales des Accidentés du Travail et Handicapés (FNATH).

Il est également proposé d'associer :

- L'Association des commerçants et artisans du Pays de L'Arbresle (obligation règlementaire) ;
- L'ADMR qui est portée volontaire pour faire partie de cette commission ;
- COVADYS ,
- La CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé).

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Sébastien avait proposé que l'on puisse également y joindre L'Arbre à Palabres et le Collectif citoyen pour l'écomobilité sur les vallées Brévenne et Turdine. Nous n'avons pas souhaité intégrer d'autres associations. Nous restons sur des associations purement locales. »*

Sarah BOUSSANDEL *: « Du coup cela ne fait que 4 associations finalement. »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Oui. »*

Sarah BOUSSANDEL *: « Est-ce que cette commission va siéger prochainement ? A-t-on une idée du timing ? Un calendrier ? »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Fabrice va gérer cette commission. »*

Fabrice MUSCEDERE : *« Oui, ce sera moi. Je regarderai la semaine prochaine avec Juliette ROLQUIN – Directrice des Services Techniques, pour mettre cela au planning. »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Il faudra prendre connaissance du fameux ADAP (Agenda D'Accessibilité Programmée) car tout un programme a été voté lors du mandat précédent, lequel s'étalait sur plusieurs années. Il faut donc faire le bilan de ce qui a été réalisé, de ce qu'il reste à réaliser et éventuellement si des choses sont à ajouter, il n'y a aucun problème pour que la Commission s'en empare. »*

Les candidatures suivantes issues du groupe majoritaire sont proposées :

- Fabrice MUSCEDERE
- Gilles PEYRICHOU
- Jean-Claude GAUTHIER
- Gérard BERTRAND
- Olivier RIVIERE.

Les candidatures suivantes issues du groupe d'opposition « Atouts Cœur » sont proposées :

- Sarah BOUSSANDEL
- Damien SECOND.

La candidature suivante issue du groupe d'opposition « L'Arbresle écologique et solidaire » est proposée :

- Sébastien MAJEROWICZ.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir procéder à la désignation des huit représentants de la commune amenés à siéger au sein de la commission communale pour l'accessibilité.

DECISION :

Ayant entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, approuvent la composition de la commision communale pour l'accessibilité telle que présentée et désignent les Conseillers municipaux suivants pour siéger au sein de cette instance :

- Fabrice MUSCEDERE
- Gilles PEYRICHOU
- Jean-Claude GAUTHIER
- Gérard BERTRAND
- Olivier RIVIERE
- Sarah BOUSSANDEL
- Damien SECOND
- Sébastien MAJEROWICZ.

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Je vous présente de nouveau toutes nos excuses pour avoir maladroitement oublié un groupe d'opposition, ce n'était pas du tout volontaire, je vous en assure. »*

V - FINANCES

DL-004-02-21 – Engagement des dépenses anticipées au budget 2021 de la Commune

Jean-Claude GAUTHIER présente le dossier.

EXPOSE :

L'article L 1612-1 du Code général des collectivités dispose que *dans le cas où « le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital les annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».*

L'autorisation ainsi donnée par le Conseil municipal doit néanmoins préciser le montant et l'affectation des crédits. Ces crédits seront inscrits au budget lors de son adoption.

Les crédits ouverts à la section d'investissement du Budget communal 2020 s'élevaient à 1 051 908,55 euros, hors remboursement d'emprunt et déduction faite des crédits de report, soit une autorisation d'engagement anticipé possible d'un montant 262 977,13 euros.

Monsieur le Maire sollicite cette autorisation d'engagement anticipé afin de pouvoir entreprendre certains investissements courants ou ayant déjà fait l'objet d'engagement sur les exercices précédents et également de pouvoir faire face, le cas échéant, aux urgences, sans attendre le vote du budget communal prévu le 29 mars 2021, selon la liste suivante :

Budget	Domaine	Détail	Dépenses anticipées	Opération
CNE	BATIMENT	Chaudières - Chauffage	12 000	159
CNE	CTM	Découpeur Plasma	2 030	181
CNE	ESPACES VERTS	Tondeuse HUSTLER FASTRAK SDX 2248	10 656	309
CNE	GYMNASE DU GROSLIER	Mise aux normes panneaux basket	5 000	155
CNE	GYMNASE DU GROSLIER	Buts de basket relevables entrainements côté gradins	5 300	155
CNE	MAIRIE	Chariot entretien	800	135
CNE	MEDIATHEQUE	Chariot entretien	800	332
CNE	MAIRIE	Sécurisation banque d'accueil + fixation plexiglas	3 500	300
CNE	POLICE	Smartphone + YPVE pour ASVP	1 092	180
CNE	CTM	Frais notariales suite achat du CTM	4 217	181
CNE	MAIRIE	Centrale alarme + contrôle d'accès	9 600	300
CNE	MAIRIE	Matériel informatique	2 000	303
CNE	MEDIATHEQUE	Copieur	600	332
CNE	MEDIATHEQUE	Douchette sans fil	680	321
		TOTAL TTC	**58 275**	

La présente proposition annule et remplace celle présentée en commission finances le 12 janvier 2021 et qui avait reçu un avis favorable.

La présente proposition a fait l'objet d'une présentation en commission finances du 09 février 2021, laquelle a émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du montant de 58 275 euros TTC et selon l'affectation énoncée ci-dessus avant l'adoption du budget primitif communal 2021.

DECISION :

Ayant entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, adoptent la délibération telle que présentée.

DL-005-02-21 – Engagement des dépenses anticipées au budget 2021 de l'Eau

José DOUILLET présente le dossier.

EXPOSE :

L'article L 1612-1 du Code général des collectivités dispose que *dans le cas où « le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital les annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».*

L'autorisation ainsi donnée par le Conseil municipal doit néanmoins préciser le montant et l'affectation des crédits. Ces crédits seront inscrits au budget lors de son adoption.

Les crédits ouverts à la section d'investissement du Budget du Service des Eaux 2020 s'élevaient à 300 966.59 euros, hors remboursement d'emprunt et déduction faite des crédits de report, soit une autorisation d'engagement anticipé possible d'un montant de 75 241.65 euros.

Monsieur le Maire sollicite cette autorisation d'engagement anticipé afin de pouvoir entreprendre certains investissements courants et également de pouvoir faire face, le cas échéant, aux urgences, sans attendre le vote du budget EAU prévu le 29 mars 2021, selon la liste suivante :

Budget	Domaine	Détail	Dépenses anticipées HT
EAU	Matériel	Achat compteurs pour campagne de renouvellement 2021	17 000 €
EAU	Travaux sur réseau d'eau	Maillage et tamponnage de canalisation sur l'avenue du Champ d'Asile	11 500 €
EAU	Travaux sur réseau d'eau	Branchement chemin des Balmes	14 500 €
EAU		**TOTAL TTC**	**43 000 €**

La présente proposition annule et remplace celle présentée en commission finances le 12 janvier 2021 et qui avait reçu un avis favorable.

La présente proposition a fait l'objet d'une présentation en commission finances du 09 février 2021, laquelle a émis un avis favorable.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du montant de 43 000,00 euros H.T. et selon l'affectation énoncée ci-dessus avant l'adoption du budget primitif communal 2021.

<u>DECISION</u> :

Ayant entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, adoptent la délibération telle que présentée.

DL-006-02-21 – Débat d'Orientation Budgétaire 2021 : budget de la commune et budget de l'eau

Jean-Claude GAUTHIER présente le dossier.

EXPOSE :

La loi N° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle Organisation territoriale de la République a apporté quelques modifications à l'article L .2312-1 du CGCT relatif à l'adoption du budget communal.

Désormais dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, **un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.**

Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. **Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.**

BUDGET COMMUNE

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « *Concernant le CRTE, il s'agit d'un dispositif que vient de lancer l'Etat, qui regroupe différents contrats : « Petites Villes de Demain », une partie de la DETR, une partie de la DSIL… Comme son nom l'indique, c'est un contrat de relance. Il faut donc mobiliser, le plus rapidement possible, des financements pour des projets afin de relancer, c'est que cherche l'Etat, l'activité économique du territoire. Nous avons travaillé avec les Services de l'Etat sur les périmètres opportuns pour pouvoir fixer ces contrats. Il a été décidé par le Préfet que ce serait le territoire des EPCI, nous en avons déjà parlé. La CCPA se charge donc de recenser tous les projets qui peuvent sortir des Communes à court terme mais aussi à moyen voire plus long terme puisque ce CRTE va s'étendre sur la durée du mandat, même un peu plus loin. Nous avons listé différents projets. Nous n'avions pas de lourds projets à lancer immédiatement mais nous sommes partis sur 3 ou 4 petits projets car il fallait répondre rapidement, pour le 15 février, quitte à affiner nos demandes dans le mois à venir, l'Etat voulant avoir le plus rapidement possible une estimation des enveloppes que le Préfet serait amené à négocier avec les services de Bercy pour notre territoire. Ensuite, il faudra que l'on se détermine sur des projets à long terme beaucoup plus structurants qui nécessitent véritablement un investissement de notre part. Bien évidemment, ce n'est pas parce que nous allons être aidés dans le cadre du CRTE que nous allons être dispensés de pouvoir aussi apporter notre part de financement, ce qui va être un peu problématique vu l'état des finances de la commune, qui ne sont pas mauvaises mais qui n'autorisent pas non plus des programmes d'investissement très très importants une fois que les groupes scolaires auront été réalisés. Dominique, sur les 2 ou 3 projets que nous avons lancés et posés dans l'immédiat ?... »*

La Directrice Générale des Services : *« Les projets à très courts termes, c'est-à-dire qui démarrent cette année et qui doivent être terminés en 2022… »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Excusez-moi je vous coupe mais il s'agissait d'une obligation : les dossiers, pour être éligibles, devaient garantir que les travaux soient effectivement terminés au 31 décembre 2022. »*

La Directrice Générale des Services : *« Nous avons inscrit, car c'est aussi ce qui va être proposé dans les investissements 2021, une autre phase de rénovation énergétique de la salle Claude Terrasse : la troisième toiture à étanchéifier pour réduire également les pertes énergétiques, il y a le skydôme qui présente des fissures et autres qui sera donc à changer. Nous avons aussi proposé de rattacher à cela le changement de la chambre froide qui est énergivore donc au titre de la rénovation énergétique, thermique, réduction des dépenses énergétiques, nous proposons de déposer ce dossier-là. Nous avons également proposé le dossier des toilettes publiques de la rue Ferrachat qui servent notamment pour les forains du vendredi matin, auxquels nous devons un accès aux toilettes et à un point d'eau. Ici, ce n'est pas aux normes donc nous avons prévu au budget de cette année de remplacer ces toilettes, de les réinstaller. Il faudra voir à quel endroit exactement mais les WC publics place Sapéon, cela rentre aussi dans des opérations autour du maintien de l'activité commerciale en centre-ville, ainsi que de l'activité touristique puisque nous sommes à proximité du Vieil Arbresle. Il s'agit d'un équipement public au titre de la mise aux normes des équipements publics.*
Nous avons inscrit ce dossier-là.
Dans les autres dossiers, nous pouvons peut-être évoquer les dossiers qui vont être menés avec une maîtrise d'œuvre SYDER sur la rénovation de l'éclairage public. Ce sujet sera, je pense, abordé lors d'un travail en commission.
Il y a également l'implantation de deux bornes de recharge pour véhicules électriques.
La CCPA nous a demandé des projets à plus long terme mais là c'est vraiment au niveau des orientations. Dans le CRTE, il faudra bien l'articuler avec « Petites Villes de Demain ». Nous proposons d'inscrire le programme de rénovation thermique, énergétique pluriannuel des bâtiments communaux, une fois que nous aurons le résultat du diagnostic et que nous pourrons prioriser, en mettant une enveloppe, qui restera à déterminer, de travaux à faire chaque année, afin de répondre aussi aux exigences de sobriété énergétique qui sont maintenant demandées pour les bâtiments publics.
Le deuxième projet est effectivement ce qui a été évoqué : le projet des cheminements piétons maillés puisque nous avions déjà un fond de dossier sur ces cheminements qui permettent d'accéder aux écoles et autres. Il y a également le projet de la liaison stade / centre-ville qui est maintenant dissocié, car ce n'est plus dans notre compétence, des autres travaux d'aménagement des berges et autres dans une optique prévention d'inondation. Cela n'est plus de notre ressort.
Le troisième dossier est le groupe scolaire des Mollières que nous avons inscrit à ce titre dans le CRTE. »

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Pour le CRTE, nous avons une commission générale début mars où sera présenté le dispositif de l'Espace de Vie Sociale de la MJC. Nous avons également prévu un espace de discussions autour du Pacte de Gouvernance de la CCPA. Ce dernier document a été construit par les élus, représentants des Communes, en CCPA. Il s'agit d'un document qui sollicite l'avis des Communes membres. On est pour ou contre mais cela ne nécessite pas de rediscussions autour de cela puisque cela a été débattu en Communauté de Communes. On remplacera peut-être l'analyse et le débat de ce Pacte de Gouvernance qu'on pourra faire en Conseil par une présentation du dispositif CRTE : qu'est-ce que c'est exactement ? Qu'est-ce que cela comporte ? Et travailler ensuite sur les projets que nous pourrions vraiment à moyen et long termes engager dans ce CRTE et qui seront repris ensuite dans le travail de toutes les commissions du Conseil municipal, pour que l'on puisse avancer derrière. Il y a de véritables opportunités financières mais ce n'est pas parce que nous sommes aidés que nous pouvons tout faire car il faut aussi apporter le complément. Il faudra que dans les différentes commissions : bâtiments, urbanisme, voirie, environnement… on puisse travailler sur des priorités et lister l'importance des projets qui nous sont chers. »*

Sarah BOUSSANDEL : *« Les délais sont super courts : 30 juin 2021… »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« C'était 15 février. Nous avons eu une réunion en Préfecture début février et nous avons eu une semaine. »*

Sarah BOUSSANDEL : *« Et nous devons rendre notre copie pour le 30 juin 2021, c'est ça ? Ce n'est pas clair. »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Alors attention. On dépose des intentions de projets qui resteront à finaliser et à déterminer après, ils seront à construire. Ce n'est pas non plus parce qu'on ne met pas un projet avant fin mai, que nous ne pourrons pas l'inscrire ensuite…*

Il va y avoir aussi beaucoup de reprises de dispositifs qui existent déjà et qui ont été remis dedans, en particulier la DETR et la DSIL. Ce n'est pas parce que nous n'allons pas mettre un projet dans le CRTE au niveau de la DETR qu'il ne sera pas non plus éligible au titre même d'une autre DETR. Celle-ci peut être scindée en deux parties : une partie sur le CRTE et une autre partie. Nous sommes donc assez libres. Vous verrez ensuite dans la présentation du CRTE que, par exemple dans la DETR, il y a une DETR énergétique sur laquelle, pour postuler, il va falloir garantir des hauteurs de gains énergétiques, l'utilisation de matériaux appropriés, bio-sourcés… Il y a de véritables contraintes de partout. »

Sarah BOUSSANDEL : *« Juste une précision : la DETR, pour 2020, avons-nous déjà eu des subventions pour la rénovation du groupe Dolto-Lassagne ? »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Oui, nous avons eu des financements là-dessus. Nous parlons ici de la DETR 2021. »*

Sarah BOUSSANDEL : *« Oui, 2021. »*

Jean-Claude GAUTHIER : *« Nous avons eu 185 000 euros sur la DETR écoles. »*

Sarah BOUSSANDEL : *« 185 000 euros et 75 000 euros, c'est ça ? »*

La Directrice Générale des Services : *« Nous avons de la DETR en 2020 sur l'école Dolto pour 185 000 euros et de la DSIL au titre de la mise aux normes accessibilité, car nous avions scindé justement pour obtenir le plus possible, à hauteur de 75 000 euros aussi sur le groupe scolaire Dolto-Lassagne. Pour la DETR et la DSIL 2021, les dossiers peuvent être déposés dès maintenant sur des plateformes dématérialisées et au plus tard au 1er mai 2021. Il faut effectivement aller vite. Même si des commissions se réuniront au mois de juin, l'idée est de déposer assez rapidement. Il y a à la fois des projets qui sont dans le CRTE pour lesquels nous allons déposer de la DETR et il y a aussi des projets pour lesquels nous déposons de la DETR mais que nous ne mettons pas dans le CRTE. Je pense par exemple à la réhabilitation des murs d'enceinte de l'ancien cimetière qui n'entre pas dans le CRTE et sa philosophie. En revanche, il s'agit d'un dossier prêt à démarrer car il y a une forme d'urgence et on peut mobiliser de la DETR, non je crois même qu'il s'agit de la DSIL classique au titre de la préservation du patrimoine. »*

Sarah BOUSSANDEL : *« Justement Pierre-Jean à ce titre-là, Fleurmat entrée de ville, est-ce que cela est prévu dans ce dispositif ? Peut-on intégrer l'aménagement dans ce cadre-là ? »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Je pense que les aménagements extérieurs de Fleurmat peuvent être intégrés dans le dispositif « Petites Villes de Demain ». C'est l'attractivité de la ville.*

Il s'agit de l'entrée de la ville, dans la mesure de ce que nous serons autorisés à faire à la fois par les bâtiments de France et dans le cadre du PPRNI car on sait que c'est en zone rouge et que nous ne pouvons pas faire grand-chose si ce n'est un aménagement d'espaces verts, je ne vois pas autre chose ou peut-être une aire de jeux et encore je ne suis pas sûr… nous avons mis une aire de jeux sur le Bigout mais elle existait avant… c'est peut-être pour cela que nous l'avons remise. Mais oui, il s'agit tout à fait d'une opportunité. »

Olivier RIVIERE quitte la séance à 20h30 et donne pouvoir à Lise ELPENOR.

Caroline FAYE : *« Jean-Claude, tu en as parlé un peu toute à l'heure avec la TH (taxe d'habitation) qui est aujourd'hui gelée pour les communes et qu'il y aurait une compensation de l'Etat. Sauf que du coup, c'est aussi basé sur la population qui augmente ou qui diminue. Savez-vous si les reversements seront aussi ajustés avec les variables de population ? »*

Jean-Claude GAUTHIER : *« Je pense qu'ils le seront, c'est le tableau suivant puisque nous passons à la fiscalité. Dans les tableaux et les calculs que nous faisons, nous intégrons l'augmentation des bases au titre de la revalorisation, les 0,2 %, et j'intègre une augmentation des bases au titre des volumes, dont les nouvelles constructions qui interviennent là-dedans. Je ne parviens pas à comparer à l'euro près mais je retrouve les volumes que moi j'estimais dans la dotation qui nous est versée en fin ou en cours d'année pour la compensation. Nous sommes donc compensés en volumes aussi. »*

Caroline FAYE : *« Parce que du coup c'est la première année, sauf si je me trompe, que le taux de la TH est figé. »*

Jean-Claude GAUTHIER : *« Oui le taux est figé mais pour la compensation, c'est la troisième année de dégressivité. »*

Caroline FAYE : *« Du coup, c'est bien réajusté chaque année. »*

Jean-Claude GAUTHIER : *« Pour moi, c'est réajusté chaque année et on tient compte des nouvelles constructions donc c'est une augmentation en volume. Dans mon calcul de prévisions 2021, j'intègre les 0,2 % et 0,8 % en volume car nous n'avons pas eu beaucoup de mises en service de nouveaux logements sur 2021, donc pour arriver sur une taxe à + 1% sur les bases de manière à décliner le calcul avec les taxes qui sont les nôtres... L'année dernière, nous avons eu une arrivée de logements assez massive et nous sommes passés à 1,47 ou 1,67 en augmentation globale. Nous avions 0,8 ou 0,9 en revalorisation des bases.»*

Caroline FAYE : *« D'accord, merci. »*

Sarah BOUSSANDEL : *« Quelle est la proposition concernant le taux des taxes sur le foncier bâti et non bâti, c'est de l'augmenter ? »*

Jean-Claude GAUTHIER : *« Non, nous voterons lors du prochain Conseil municipal. L'objectif est de rester sur la même valeur, sauf cas exceptionnel mais je ne le vois pas de suite. La proposition qui sera faite sera de rester sur 22,21 sur le foncier bâti et 54,82 sur le foncier non bâti.»*

Sarah BOUSSANDEL : *« Oui, en sachant que cela avait déjà été augmenté l'année dernière ou il y a 2 ans. »*

Jean-Claude GAUTHIER : *« Cela avait été augmenté en 2015 de 1 point sur la taxe d'habitation où nous étions passés de 13,41 à 14,41 et à l'époque, nous nous étions recalés à la valeur de la strate. »*

Sarah BOUSSANDEL : *« Je parlais du non bâti et pas de la TH. »*

Jean-Claude GAUTHIER : *« Non, nous n'avons rien touché. Les deux autres taxes, hormis la TH, doivent avoir environ 25 ans. Je me tourne vers Jean-Louis car c'est lui le plus ancien.»*

Jean-Louis MAHUET : *« Je confirme. »*

Sarah BOUSSANDEL : *« Nous n'avons pas sur le tableau (*relatif à la dette de la Commune*), la date de fin des remboursements. Nous avons la date de signature et celle du premier remboursement mais pas la date d'échéance versus la durée de l'emprunt.»*

Jean-Claude GAUTHIER : *« Je n'ai pas mis le tableau pour regarder où en étaient tous les emprunts, c'était juste pour avoir une indication de leur qualité. Tu auras cela lorsque nous diffuserons le CA (compte administratif), après le mois de mars où tous les emprunts sont classés à l'intérieur. Ce document est une annexe du CA et tu auras tous les emprunts avec leur date de fin et chaque pilote de groupe recevra un CA complet. »*

Sébastien MAJEROWICZ : *« Sachant que nous allons avoir la capacité de remboursement de la Collectivité qui arrive à 9 annuités, cela nous laisse quelle capacité de financement pour arriver à 11 ? Je pense essentiellement à l'école des Mollières. Quel prêt pourrait-on souscrire en capital pour arriver à 11 annuités ? »*

Jean-Claude GAUTHIER : *« Je n'ai pas cherché à le calculer car l'objectif, une fois que nous avons payé le groupe scolaire Dolto-Lassagne, est de continuer à faire pratiquement le minimum en attendant d'autres capacités de manière à de nouveau diminuer l'encours de la dette pour pouvoir se permettre de réemprunter pour le groupe des Mollières. Avec 2 millions, on passe de 3,6 à 5,2 millions puisqu'à chaque fois, il y a la déduction du remboursement de capital de l'année en cours. Si on remet 2 millions aujourd'hui, on risque de monter à 7 millions et on va prendre 3 années, voire 3,5 à 4 années au maximum. Mais je regarderai plus précisément pour pouvoir donner une réponse plus appropriée. »*

Sébastien MAJEROWICZ : *« Je te remercie. »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« La capacité de désendettement est liée bien évidemment à la hauteur de la dette, de l'emprunt mais aussi à notre capacité d'autofinancement, à la CAF que l'on dégage. Si on dégage plus de CAF, cela va diminuer d'autant. Il y a aussi la problématique de nos dépenses de fonctionnement et la régulation de ces dépenses de fonctionnement dans le futur également si on veut se créer une possibilité d'investissement. Il faut peut-être une redéfinition de certaines politiques.»*

Sarah BOUSSANDEL : *« Tu nous dis 100 000 euros pour le budget gendarmerie-cimetière et dans les restes à réaliser, j'en compte 75 000 : 45 000 en ligne 103 et 30 000 en ligne 132. »*

Jean-Claude GAUTHIER : *« Cela veut dire qu'au titre du budget 2021, sur une des deux lignes, on va rajouter un petit peu d'argent. »*

Sarah BOUSSANDEL : *« La question est sur quelle ligne ? »*

Jean-Claude GAUTHIER : *« Je pense que ce sera sur la gendarmerie mais comme je l'ai dit, nous sommes sur des estimatifs et non sur de l'arbitrage budgétaire donc il faut plutôt prendre les titres que les montants. Pour l'arbitrage, en fonction de tous nos résultats, nous verrons où nous allons exactement. Nous ne sommes pas ici sur le budget.*

Sarah BOUSSANDEL : *« Oui mais l'idée c'était d'avoir l'enveloppe globale de 100 000 euros et de savoir à peu près quelles vont être les répartitions, même si nous sommes bien d'accord, ce n'est pas à l'euro près. »*

Jean-Claude GAUTHIER : *« Pour le cimetière, je crois que nous avions mis à peu près 40 000 euros l'an dernier et nous devons avoir suffisamment pour finir de le réaliser. »*

Sarah BOUSSANDEL : *« Les restes à réaliser : 45 000. »*

Sarah BOUSSANDEL : *« Les 200 000 euros de la maison Grégoire, c'est le fonds Barnier c'est ça ? »*

Jean-Claude GAUTHIER : *« Oui. »*

Sarah BOUSSANDEL : *« Que nous n'avons toujours pas… »*

Jean-Claude GAUTHIER : *« Que nous n'avons toujours pas. Pour la petite histoire : il y a eu une succession qui s'est mise au milieu des négociations. Nous sommes tombés sur des enfants qui voulaient en savoir un petit peu plus, qui ont été relativement exigeants et nous avons perdu du temps. Il y a eu, en plus, des petites variations. Pour les enfants, c'était difficile de comprendre car l'Etat défalque la totalité des sommes perçues par les assurances et les enfants ne comprenaient pas cela. Cela a pris du temps et c'est pour ces raisons que l'affaire n'est pas réglée. J'espère qu'elle sera définitivement traitée cette année car après on va jeter l'éponge et ils vont se retrouver avec une maison dont ils ne peuvent rien faire. On leur a dit qu'à un moment donné, il fallait signer les papiers sinon ils vont se retrouver avec une maison à démolir et cela va leur coûter de l'argent.»*

Sylviane CHAMPIN : *« Qu'est-ce que la maison Grégoire ? »*

Jean-Claude GAUTHIER : *« Grégoire est le nom du propriétaire je pense. Il s'agit d'une maison qui a été fortement impactée par les inondations. Les fondations ont énormément bougé et au titre de son emplacement en zone rouge, il n'est pas possible de la réparer et de la réaménager. Dans le cadre des fonds Barnier, c'est une possibilité qui a été offerte sur toute la France, pas uniquement à L'Arbresle. On peut faire passer cette maison sur les fonds Barnier. La Collectivité la rachète après estimation, la fait démolir, elle sort du giron du propriétaire et en gros, on lui enlève une grosse épine du pied. »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Elle est située dans les Vernays, à l'intersection rue Claude Terrasse/rue Thimonnier. »*

Sarah BOUSSANDEL : *« Au bord de la rivière. »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Elle n'a pas été détruite car elle n'est pas tombée mais lors des inondations 2008, les fondations ont été fortement touchées. »*

Jean-Claude GAUTHIER : *« Elle est inhabitable et impossible à rénover. »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Le budget 2021 sera encore un budget très raisonnable même si nous avons encore le gros investissement des écoles. Il faut aussi que nous restions prudents sur nos capacités. Nous sommes également beaucoup tributaires de subventions qui doivent venir donc il faut que nous les mobilisions. Dans le futur du mandat, il y a une forte interrogation quant aux possibilités qui nous serons offertes sur les « Petites Villes de Demain » et sur le « Contrat de Relance et de Transition Ecologique » (CRTE) qui seront l'essentiel des subventions. Il faudra aussi que nous nous penchions sur nos capacités à remobiliser un peu plus de capacité d'autofinancement et de recommencer à faire quelques petites économies. »*

Caroline FAYE : *« Sur le prêt de 2 millions pour les écoles Dolto-Lassagne, il va être signé quand ? Vous allez faire une consultation ? »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Il n'a pas été signé, nous attendons le vote du budget. Nous ne faisons pas les choses sans l'autorisation du Conseil municipal, nous n'avons pas le droit. »*

Caroline FAYE : *« La question que l'on se pose est de savoir si on peut avoir recours à des banques éthiques par rapport à ce prêt, au moins au niveau de la consultation ?»*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Sur la consultation oui mais ensuite le choix sera fonction de la performance de ces banques éthiques, dans un souci aussi d'économie budgétaire je le rappelle car tout a un prix. Je n'ai pas idée de ce que peuvent faire les banques éthiques en termes de propositions financières mais bien évidemment nous regarderons, nous consulterons, promis. Ensuite, nous verrons le choix qui peut être fait par rapport aux possibilités qui nous sont offertes. Quelques points d'intérêt sur un prêt de 15 à 20 ans, ça fait parfois beaucoup pour la Commune. J'ai Ludovic MELKONIAN devant moi et il en sait quelque chose. »*

Caroline FAYE : *« Après, si on ne consulte pas, on ne sait pas. »*

Jean-Claude GAUTHIER : *« En complément, puisque c'est une question qui m'avait déjà été posée, je suis allé regarder un peu les possibilités d'octroi de prêts par les banques dites éthiques. En fait, notre projet n'est manifestement pas assez ambitieux en termes de transition écologique, d'isolation… ces banques sont très portées sur des prêts qui vont vers ce type de rénovations. Une banque éthique entrait à peu près dans le giron et cela m'a surpris : il s'agit de la Banque Postale qui fait aussi partie des 2 ou 3 banques classées éthiques. Je n'ai peut-être pas toutes les banques mais sur celles que j'ai pu voir… nous avions consulté la Banque Postale plusieurs fois et les deux dernières années, elle n'a même pas daigné répondre à nos demandes de prêts. Nous regarderons de nouveau cette année effectivement. Ils sont sur des projets très très particuliers.»*

BUDGET EAU

José DOUILLET présente le dossier.

Le DOB 2021 du budget de l'Eau, tout comme celui de la Commune, a fait l'objet d'un examen en réunion de la Commission Finances du 09 février 2021.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte de la tenue du DOB (Débat d'Orientation Budgétaire) 2021 sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette et de se prononcer sur l'adoption ou non de ce dernier.

DECISION :

Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, prennent acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2021 du budget de la commune et du budget de l'eau, sur la base d'un rapport écrit et adoptent à l'unanimité la présente délibération.

PJ : Rapport d'orientations budgétaires 2021 (Commune et Eau)

VI - MARCHES PUBLICS

DL-007-02-21 – Autorisation à donner à Monsieur le Maire de signer la convention de groupement de commandes avec la Commune de Fleurieux-sur-L'Arbresle en vue de la passation d'une consultation pour la fourniture d'une prestation de maintenance des systèmes de chauffage, ventilation et climatisation de leurs bâtiments et équipements communaux respectifs

Pierre-Jean ZANNETTACCI présente le dossier.

EXPOSE :

Dans un souci de mutualisation des moyens et d'économies d'échelles, les Communes de L'Arbresle et de Fleurieux-sur-L'Arbresle proposent de constituer un groupement de commandes en vue de la passation d'une consultation pour la fourniture d'une prestation de maintenance des systèmes de chauffage, ventilation et climatisation de leurs bâtiments et équipements communaux respectifs.

Dans le respect du code de la commande publique du 1er avril 2019, les deux Communes membres s'entendent pour constituer un groupement de commandes pour cette consultation.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées par la convention jointe à la présente délibération.

Ainsi, la Commune de L'Arbresle représentée par son Maire, est désignée coordonnateur du groupement et sera chargée de mettre au point le dossier de consultation et d'organiser la procédure de passation.

Sarah BOUSSANDEL : *« Une remarque : c'est dommage de ne travailler qu'avec Fleurieux et de ne pas chercher à mutualiser davantage avec d'autres communes. Il m'a semblé comprendre à la CCPA que c'était juste une question de timing sur certaines communes qui n'avaient pas eu forcément les informations. Est-ce que le fait de se fermer uniquement avec la Commune de Fleurieux, cela ne va pas un peu à l'encontre du Pacte de Gouvernance qui lui, met en avant la mutualisation… ? »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Nous en avions parlé en Communauté de Communes, il s'agit d'une question d'urgence et de prestations de marché à conclure assez rapidement. Nous en avons besoin et les autres communes ne sont pas prêtes pour l'instant. Rien ne dit que plus tard, elles ne pourront pas éventuellement s'associer au marché. Nous aurons lancé la première pierre de ce marché avec la Communauté de Communes. Il s'agit d'un marché qui est travaillé dans le cadre de la prestation marchés publics avec la Communauté de Communes, ils sont au courant. »*

La Directrice Générale des Services : *« Il s'agit d'un renouvellement pour nous. Si on attendait de devoir passer en groupement de commandes avec tout le monde, on n'aurait plus de maintenance sur nos chaufferies. Ce sera le deuxième marché que nous ferons en commande groupée avec Fleurieux. Il faudra ensuite que nous nous calions sur les dates, une fois que tout le monde sera prêt. Je n'ai pas regardé la durée que nous allons proposer. Nous, nous ne pouvons pas attendre. Nous avons besoin de renouveler notre marché de maintenance des chaufferies. »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Il y a une notion d'urgence. Nous avons de nombreuses chaudières et des contraintes en matière de chauffage. En cas de panne, il faut réagir vite. »*

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir :

- **Approuver la constitution d'un groupement de commandes entre les communes de L'Arbresle et celle de Fleurieux-sur-L'Arbresle en vue de la passation d'une consultation pour la fourniture d'une prestation de maintenance des systèmes de chauffage, ventilation et climatisation de leurs bâtiments et équipements communaux respectifs.**
- **Approuver la convention constitutive du groupement correspondante telle que jointe à la présente délibération.**
- **Autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document s'y rattachant.**

DECISION :

Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, adoptent la présente délibération.

VII – URBANISME

DL-008-02-21 – Autorisation à donner à Monsieur le Maire de signer la cession à l'euro symbolique de l'emprise du jardin de l'accueil de jour de l'Association d'Aide aux Personnes Handicapées des Trois Vallées – 217 avenue du Champ d'Asile

Jean-Claude GAUTHIER présente le dossier.

EXPOSE :

Lors de la construction du bâtiment de l'accueil de jour de l'Association d'Aide aux Personnes Handicapées des Trois Vallées (AAPHTV) sis 217 Avenue du Champs d'Asile à L'Arbresle, il avait été prévu de rétrocéder l'espace vert contigüe au bâtiment qui est devenu le jardin de l'accueil de jour.

La rétrocession n'a jamais été réalisée, ainsi des problèmes juridiques se pose quant à l'entretien du terrain.

Un géomètre a été mandaté par l'AAPHTV afin de délimiter et borner la parcelle concernée par le jardin.

Il s'agit d'autoriser la cession de la parcelle créée (AM212). Cette cession est représentée sur le plan topographique ci -après.

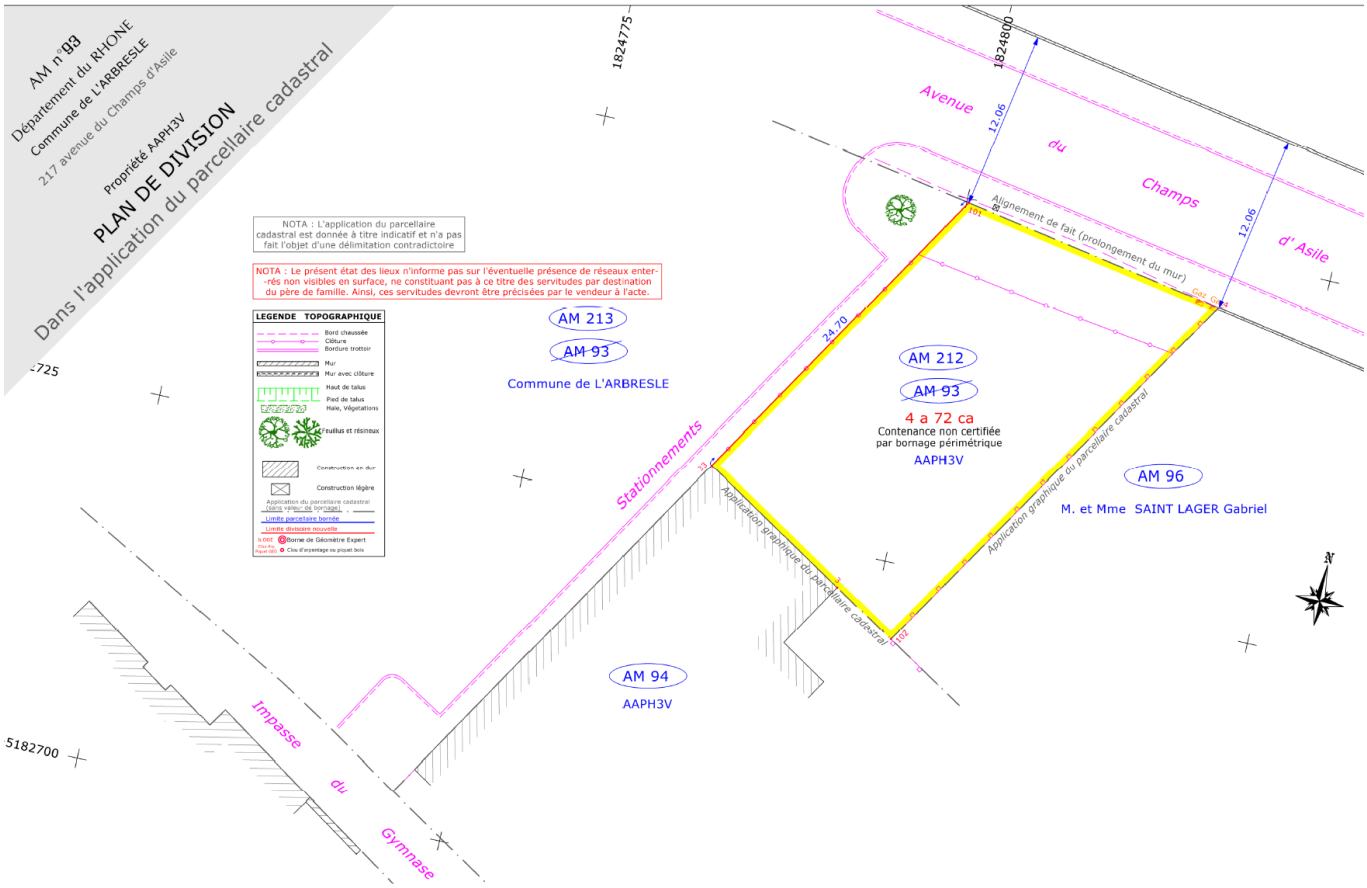

France Domaine a estimé la valeur vénale de ce bien à 37 000 euros (avis en date du 12/03/2020). Ainsi la commune cède à l'Association d'Aide aux Personnes Handicapées des Trois Vallées la parcelle AM212 de 472 m² pour une valeur d'un euro. L'AAPHTV prendra à sa charge tous les frais, droits et émoluments nécessaires à cette cession.

Jean-Claude GAUTHIER : *« Il s'agit d'une simple régularisation. »*

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur :

- **l'approbation de la cession à l'AAPHTV de la parcelle AM 212 (472 m²) ;**
- **l'autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer les différents documents nécessaires à cette cession (Compromis de vente, accord sur bornage, acte authentique…)**

<u>DECISION</u> :

Ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE la cession à l'AAPHTV de la parcelle AM 212 (472 m²) à l'euro symbolique ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer les différents documents nécessaires à cette cession (Compromis de vente, accord sur bornage, acte authentique…)**

VIII – ENVIRONNEMENT

DL-009-02-21 – Autorisation à donner à Monsieur le Maire de signer la convention financière avec la CCPA (Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle) pour la distribution des calendriers de collecte des déchets

José DOUILLET présente le dossier.

EXPOSE :

La CCPA propose une convention de financement pour la distribution des calendriers de collecte des ordures ménagères dans les boîtes à lettres par chaque Commune membre.

La Communauté de Communes et les Communes se répartissent les tâches selon les dispositions suivantes :

La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle :

♦ évalue le nombre d'exemplaires de calendrier selon la population de la commune et les retours des communes sur le nombre de calendriers disponibles après la distribution au mois d'octobre ;

♦ s'engage à concevoir les calendriers de collecte au mois de novembre, à les envoyer à l'imprimeur pour que chaque commune réceptionne ses exemplaires de calendrier avant le 1er décembre.

La Commune :

♦ s'engage à distribuer les calendriers de collecte à chaque habitant, association et professionnel desservi par le service de collecte en porte à porte. Les usagers qui utilisent les conteneurs enterrés et les bacs de regroupement ne sont pas concernés par le calendrier.

♦ à respecter le planning de distribution des calendriers de collecte entre le 2 décembre et le 31 janvier maximum ;

♦ transmet par mail à la Communauté de Communes la date effective de la distribution aux habitants avant le 31 janvier ;

♦ transmet à la Communauté de Communes (service gestion des déchets) au mois d'octobre le nombre d'exemplaire restant afin d'évaluer le besoin de l'année suivante.

La convention est conclue pour une durée de 3 ans renouvelable, à compter de sa date de signature. Elle prend effet à partir du 1er janvier 2021 pour la distribution du calendrier 2021.

La Communauté de Communes apportera un financement de 0,24 € par calendrier imprimé pour la Commune. Ce financement est versé à la Commune sous réserve de transmission de la date de distribution effective des calendriers de collecte (entre le 2 décembre et le 31 janvier) à la Communauté de Communes avant le 15 février.

Pour la Commune de L'Arbresle, 2600 exemplaires du calendrier sont imprimés, représentant un financement de 624 €. Ce montant, fixé pour 2021, s'appliquera pour une durée de 3 années.

Sébastien MAJEROWICZ : *« A propos du prix : pourquoi 0,24 euros par calendrier ? »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Cela doit être un coût qui a été estimé par la CCPA. Auparavant, des Communes se chargeaient de distribuer gratuitement leurs calendriers par les services ou les élus en porte à porte dans les petites communes. Certaines autres Communes comme nous, s'étaient tournées vers des prestataires pour assurer la distribution (nous avions choisi le prestataire qui diffusait le L'Arbresle Info). En 2017, la CCPA a fait le choix de se tourner vers un prestataire « La Poste » pour organiser cette distribution. Le système n'a pas été très concluant. Les Communes ont donc souhaité revenir à ce qui se faisait avant mais comme la CCPA avait financé l'opération à hauteur d'un certain montant auprès de La Poste, finalement les Communes ont dit que comme la CCPA avait financé tel montant, cela faisait 0,24 euros du calendrier. Certaines Communes continuent donc à distribuer leurs calendriers en faisant de la marche à pied et du porte à porte avec leurs propres élus ou leurs propres services et d'autres, comme nous, font appel à des prestatires ou à des Sociétés. »*

Sébastien MAJEROWICZ : « *Je vous remercie pour l'explication, c'est beaucoup plus clair.*
Une deuxième question plus sur la forme : nous avons tous reçu le calendrier dans nos boîtes à lettres et nous souhaiterions savoir pourquoi nous délibérons aujourd'hui sur cette convention dont un tiers a déjà été réalisé en fait. Pourquoi n'en avons-nous pas discuté en décembre pour permettre la signature ? »

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Parce que je crois que la CCPA a fait sa proposition de convention en janvier, considérant que les Communes ne refuseraient pas les 0,24 euros par calendrier. Nous sommes un peu en retard mais bon… »*

Sébastien MAJEROWICZ : « *C'est une question de logique.*
Je terminerai par une remarque générale sur ces calendriers qui sont fort appréciés et appréciables. La CCPA a une politique de prévention de réduction des déchets qui s'organise autour de deux outils : la vente des composteurs et la ressourcerie REPA' AR en particulier. Le premier permet de réduire la quantité de déchets pour la collectivité et le second, de donner une seconde vie à différents objets. Nous pensons que ce serait une excellente idée de les faire apparaître sur ce calendrier qui traite des déchets. Pourquoi pas, dans les futures éditions et celle de l'année prochaine, avoir un petit encart sur la vente de composteurs pour dire aux gens que s'ils ont des déchets en cuisine, ils ne sont pas obligés de les mettre à la poubelle mais qu'ils peuvent récupérer un composteur auprès de la CCPA et s'ils ont des déchets plus importants : jouets, vêtements… qu'ils ont cette ressourcerie REPA'AR à leur disposition pour pouvoir donner une seconde chance à tous les objets du quotidien. »

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« C'est une idéee à soumettre en commission environnement par les élus qui nous représentent au sein de cette commission en CCPA. Vous avez carte blanche pour porter le débat en CCPA, il n'y a pas de souci pour moi. »*

Sébastien MAJEROWICZ : « *Nous n'y sommes pas donc c'est pour cela que je me permets de porter les idées ici.*

José DOUILLET : « *On leur transmettra effectivement. Ce sont de bonnes idées, bien qu'il n'y ait peut-être pas beaucoup de place sur le calendrier de collecte. Je pense qu'on peut quand même insérer des logos ou des images rappelant ces deux initiatives qui sont importantes pour l'environnement effectivement. Merci pour ces idées. »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Surtout qu'il s'agit d'un document qui est beaucoup lu et qui doit figurer sur tous les frigos de tous les foyers du territoire. »*

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention financière avec la CCPA dans le cadre de la distribution des calendriers de collecte des déchets, ainsi que tout acte s'y rattachant.

DECISION :

Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, adoptent la présente délibération.

IX –CULTURE

DL-010-02-21 – Bénévoles de la médiathèque : dotation de bons d'achats d'une valeur de vingt-cinq euros chacun

Anne THIERY présente le dossier.

EXPOSE :

La médiathèque de L'Arbresle s'appuie sur une équipe de 24 bénévoles qui offrent de leur temps au bon fonctionnement de ce service en complément du travail des agents de la commune.

Pour les remercier de leur présence et de leur investissement, une sortie au restaurant leur est offerte chaque année par la Mairie de L'Arbresle.
En 2020, en raison de la fermeture des restaurants liée à la crise sanitaire, cette sortie n'a pas pu se faire.

Afin de pouvoir malgré tout saluer l'investissement et la volonté sans faille des bénévoles malgré ce contexte tout particulier, il est proposé au conseil municipal d'offrir à chacun d'eux un bon d'achat d'une valeur de 25 € à utiliser en 1 fois à la Maison de la Presse de L'Arbresle.

Cette proposition, initiée par le Directeur de la médiathèque, permet d'une part de valoriser l'implication bénévole et d'autre part de faire travailler un commerce local culturel, partenaire essentiel de la médiathèque de L'Arbresle.

Après la présentation de chaque bon d'achat, la Maison de la Presse établira une facture à l'attention de la mairie afin d'être payée.

Anne THIERY : « *Il s'agit d'une très bonne idée de l'équipe de la médiathèque. Je tiens à préciser, et cela vaudra pour l'année prochaine, que nous avons pu recruter de nouveaux bénévoles. Je crois qu'ils sont 3 à être venus renforcer l'équipe. C'est toujours une très bonne ambiance dans les coulisses. »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« C'est l'occasion de remercier ces bénévoles qui font tourner la bibliothèque-médiathèque. Nous avons bien sûr nos trois professionnels mais nous avons, comme tu l'as dit, toute une armée de bénévoles qui assurent des présences régulières et qui font un excellent travail.*

C'est l'occasion de les remercier car nous n'avons pas pu le faire sous la forme d'un repas traditionnel. Nous espérons que nous aurons tous l'occasion, Jean-Marc, parce que je sais que Jean-Marc fait partie de ces bénévoles, de pouvoir reproposer des repas, on l'espère très vite. Pour cette année, ce n'est pas possible, d'où l'idée d'un petit geste. »

Anne THIERY : « *Il s'agit de bons d'achat dans un commerce du centre-ville et cela nous a paru tout à fait honorable. »*

Sarah BOUSSANDEL : « *Juste une petite remarque, je n'étais pas présente à la commission culture mais Damien et Jean-Marc y étaient. Ils m'ont dit que cela n'avait pas été évoqué ce point-là lors de la commission culture donc nous avons été un peu étonnés de le voir dans l'ordre du jour. »*

Anne THIERY : « *Oui. Moi personnellement je ne savais pas que cela devait passer au Conseil municipal, c'est ce qui s'appelle une erreur de débutante. En fait, Sylvain BEUF et moi avons été assez naïfs, nous sommes allés à la Maison de la Presse et ensuite on s'est dit qu'il manquait effectivement peut-être un petit échelon. »*

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver :

- ✓ **La dotation de chaque bénévole d'un bon d'achat d'une valeur de vingt-cinq euros, soit une dépense totale de six cents euros, déjà inscrite au budget 2020 et reconduite à cette fin.**

<u>DECISION</u> :

Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, Jean-Marc BISSUEL ne prenant pas part au vote, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité des votants, adoptent la présente délibération.

Anne THIERY : « *Merci Jean-Marc pour ton investissement. »*

DL-011-02-21 – Suppression de documents à la médiathèque

Anne THIERY présente le dossier.

<u>EXPOSE</u> :

Régulièrement, il est nécessaire de procéder à des opérations dites de « désherbage » des fonds de la médiathèque, afin d'en éliminer les ouvrages devenus obsolètes ou dégradés.

Suite à l'inventaire et au désherbage réalisé fin d'année 2020/début 2021, il est proposé de supprimer 1 133 documents, dont :

- CD : 78
- DVD : 15
- Livres adultes : 124
- Livres jeunesse : 60
- Périodiques adultes : 441
- Périodique jeunesse : 415.

La liste de ces documents est consultable en mairie.

Anne THIERY : « *Il n'y a rien de nouveau, ce sont des chiffres réguliers. Cela participe à l'entretien général du fonds. Simplement, il faut que le Conseil municipal autorise la sortie du fonds documentaire du catalogue afin que cela ne figure plus dans les documents empruntables par les usagers et que l'équipe puisse de fait, procéder à leur élimination. En général, ces documents sont détruits. Je me suis informée sur ce point : pour les récupérer, car je sais qu'il y a des désirs de récupération, il faut simplement que les codes barres et la mention « médiathèque de L'Arbresle » soient ôtés. Cela signifie un travail supplémentaire. Les documents ont été sélectionnés, le travail de tri a été effectué. Ils sont concrètement sortis du catalogue et indiqués comme supprimés informatiquement. Maintenant, il faut que le Conseil municipal autorise à les supprimer physiquement.* »

Caroline FAYE : « *S'il y a des personnes intéressées pour récupérer ces documents, elles vont à la médiathèque, elles demandent et au cas par cas, elles enlèvent l'étiquette médiathèque ?* »

Anne THIERY : « *Voilà, c'est ce que j'ai compris. Certaines années, l'équipe les a proposés mais ce sont quand même des documents qui sont recouverts de plastique et ce n'est pas si simple. Cela paraît évident, on récupère le document… mais il faut enlever tous les codes barre et nous ne pouvons pas leur demander de le faire. Il faudrait que les personnes s'engagent à ôter eux-mêmes les signes distinctifs pour ne pas créer de confusion ensuite avec d'autres documents. Si cela intéresse quelqu'un, il faut se rapprocher de l'équipe. Pour l'instant, les ouvrages sont à la cave.* »

Caroline FAYE : « *La recyclerie serait peut-être intéressée ?* »

Anne THIERY : « *Il faut voir l'état. Je pense que beaucoup d'ouvrages sont grandement abîmés, les périodiques sont assez vite périmés…* »

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir autoriser l'élimination du fonds documentaire de la médiathèque des ouvrages figurant sur la liste précitée.

<u>DECISION</u> :

Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, adoptent la présente délibération.

DL-012-02-21 – Autorisation à donner au Maire de signer la convention relative au soutien de l'organisation de l'évènement « Conte entre Deux Nuits 2021 »

Anne THIERY présente le dossier.

<u>EXPOSE</u> :

La Nuit du conte » est une manifestation culturelle, née en 2010, à l'initiative du collectif « Mise en pièces » de Saint Germain-Nuelles et du « Théâtre des Mots », basé à Fleurieux-sur-L'Arbresle.

Cet évènement se déroule tous les deux ans. Les années où il n'a pas lieu, un festival « Contes entre Deux Nuits », est proposé par les organisateurs dans les communes partenaires afin de maintenir le lien d'une année à l'autre.

En raison du contexte sanitaire, le festival « Contes entre deux Nuits » n'a pas pu se tenir en 2020. Il est donc reporté en 2021, année où « La Nuit du Conte » est aussi prévue si la situation le permet.

La mairie de L'Arbresle est partenaire de « Contes entre Deux Nuits ».

A ce titre, elle apporte son soutien financier à l'association « Théâtre des Mots », porteuse de l'organisation de ce festival, à hauteur de 100 € pour l'organisation de « Contes entre deux Nuits ».

Ce montant sera versé uniquement si l'évènement peut effectivement avoir lieu.

Anne THIERY : « *Chez nous, ce serait au cours du mois d'avril qu'il y aurait une représentation de ce conte entre deux nuits.* ».

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la convention relative au soutien de l'organisation de l'évènement « Contes entre Deux Nuits 2021 » ;

- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente ainsi que tout acte s'y rattachant.

<u>DECISION</u> :

Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, adoptent la présente délibération.

X –INTERCOMMUNALITE

DL-013-02-21 – Transfert au SYDER de la compétence communale « Infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides »

Pierre-Jean ZANNETTACCI présente le dossier.

<u>EXPOSE</u> :

Le SYDER, Syndicat Départemental d'Energies du Rhône, est l'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, en application des articles L.2224-31 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce syndicat représente, à ce titre, la Commune qui lui a transféré cette compétence obligatoire.

L'article L.2224-37 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que la Commune peut transférer à une autorité organisatrice de de distribution publique d'électricité, telle le SYDER, la compétence communale relative à la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Les statuts du SYDER, fixés par arrêté préfectoral, précisent que celui-ci propose à ses Communes adhérentes, outre la compétence obligatoire susnommée, des compétences optionnelles diverses telles que l'éclairage public, la distribution publique de gaz, la production de chaleur et distribution publique de chaleur, ainsi que cette compétence optionnelle « Infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ».

Il est proposé au Conseil municipal de transférer au SYDER cette dernière compétence.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le transfert de cette compétence optionnelle est décidé par délibérations concordantes du conseil municipal et du comité syndical, et sera effectif après arrêté préfectoral.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal d'adopter la délibération ci-dessous :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2224-31 et suivants, et L.2224-37,

Vu les statuts du SYDER,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **DECIDE** de transférer au SYDER la compétence optionnelle « Infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables »,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter Monsieur le Président du SYDER en vue d'obtenir une délibération concordante du comité syndical.

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Je vous rappelle que le SYDER a fait la proposition aux Communes de doter le territoire de 4 bornes de recharge électrique gratuitement. Il a été proposé aux Communes de la CCPA de se faire connaître et de donner leurs besoins et projets en bornes électriques de façon à pouvoir mutualiser cet achat. Il devait y avoir 16 ou 17 bornes sur le territoire pour les Communes intéressées. Nous avons défalqué les 4 offertes par le SYDER. Il en restait donc 12 ou 13 à payer et le coût de la borne a finalement été divisé par le nombre de Communes concernées. Cela réduisait ainsi, pour chaque Commune, le prix de la borne en profitant un peu des 4 bornes offertes. Il faut, pour ce faire, transférer la compétence auprès du SYDER qui se chargera des installations et du fonctionnement de ces bornes. Nous n'avons pas encore tout à fait réfléchi, ce sera à la Commission Voirie de décider, mais l'idée est peut-être d'implanter ces deux bornes de la manière suivante : 1 place Victor Hugo qui permettrait de pouvoir profiter de cette borne pour mettre aux normes le boîtier électrique qui pourrait accueillir des forains dans l'installation d'une future fête foraine avec des manèges ayant besoin de puissance importante et la 2ème peut-être place Sapéon ou place de la République, je ne sais pas je n'ai pas d'idée préconçue. Vous regarderez tout cela ensemble pour faire le meilleur choix. »*

<u>DECISION</u> :

Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, adoptent la délibération telle que proposée.

Désignation des référents PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) de la Commune – point retiré de l'ordre du jour

Pierre-Jean ZANNETTACCI présente le dossier.

EXPOSE :

Le Pôle Tourisme de la CCPA souhaite réactualiser le projet de « fiches vertes » ayant comme principe : une balade au départ de chaque commune du territoire.

Ces fiches de randonnée étaient particulièrement appréciées et constituent une demande récurrente de l'Office du Tourisme encore aujourd'hui.

Avec l'arrivée de l'A89, les tracés proposés ne sont plus d'actualité et nécessitent d'être revus.

L'objectif est d'agrémenter l'offre de pleine nature du territoire à faire en autonomie et proposer une belle balade au départ de chaque commune du Pays de L'Arbresle.

L'attendu : 17 fiches de randonnée chartées Pays de L'Arbresle proposées en téléchargement gratuit sur le site de l'Office de Tourisme et des mairies, ainsi qu'en format papier au guichet de l'Office de Tourisme et des mairies.

Le travail sera effectué en partenariat entre la CCPA et les référents PDIPR de chaque commune.

Le rôle de ces référents sera de :

- participer à la veille pour le maintien de la qualité des chemins et du mobilier signalétique de randonnée ;
- participer aux réunions de bilan qui présentent l'avancement de la démarche de la révision PDIPR sur le Département et les interventions réalisées à l'échelle intercommunale ;
- participer à la création de la balade au départ de sa commune dans le cadre de la réactualisation du projet « fiches vertes ».

Pour la mise en place de ce projet réalisé en co-construction, il est demandé aux membres du Conseil municipal de désigner 1 à 2 référents, membres élus ou associatifs.

La finalisation du projet est prévue pour le début de l'été 2021.

Nathalie SERRE : *« Cela ne passe pas par les associations ? »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Non. Nous pouvons mettre un élu ou un membre d'une association. »*

Nathalie SERRE : *« Nous avons quand même des associations de randonneurs dans notre secteur. Nous avons la Faluche, ceux qui animent le sentier botanic…je me posais la question simplement. »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Nous n'avons pas réfléchi à cela. »*

Nathalie SERRE : *« Pour le coup, ils sont assez pertinents sur ce sujet-là. »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Nous pouvons mettre aussi des associations, tu as raison Nathalie. Nous ne les avons pas consultées. Il n'y a pas d'urgence, nous pouvons les consulter si vous voulez. Si vous en êtes d'accord, nous pouvons retirer ce point de l'ordre du jour. »*

Caroline FAYE : *« Nous trouvons aussi que c'est une bonne idée de faire appel à des associations de randonneurs. »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« A moins que nous ayons des élus randonneurs… ? Ce point est donc retiré de l'ordre du jour dans l'attente d'une consultation des associations susceptibles d'être intéressées. Il fera l'objet d'un examen lors de la prochaine séance du Conseil municipal.»*

DL-014-02-21 – Avis sur le projet de Pacte de Gouvernance entre les Communes et la CCPA (Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle)

Pierre-Jean ZANNETTACCI présente le dossier.

EXPOSE :

Ce projet de Pacte sera soumis au Conseil communautaire du 08 avril 2021, après avis simple des Conseils municipaux des communes membres, rendu dans un délai de 2 mois après la transmission du projet de pacte (soit avant le 31 mars 2021).

Aussi, ce sujet qui devait initialement être présenté en Commission générale le lundi 1er mars 2021 doit, au regard des délais impartis, être soumis à délibération en séance du Conseil municipal du 15 février 2021.

La loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a prévu l'organisation d'un débat communautaire sur l'opportunité de rédiger ou non un Pacte de Gouvernance entre les communes et leur EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale). Si le Pacte est jugé opportun, il doit être adopté dans un délai de 9 mois à compter du renouvellement général des Conseils municipaux.

Ce Pacte doit décliner les modalités de gouvernance de l'EPCI dans une démarche qui affirme la nécessité d'une coopération intercommunale et le respect de la clause de compétence générale des communes et du principe constitutionnel de leur libre administration.

Le débat a eu lieu en Conseil communautaire le 10 décembre 2020 et l'élaboration d'un Pacte a été jugé opportun.

Il a été confié par l'assemblée communautaire à la Conférence des Maires qui s'est réunie le 14 janvier 2021 pour travailler sur le sujet et proposer à l'unanimité un Projet de Pacte de Gouvernance aux Communes et à la CCPA.

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Ce Pacte s'appuie très largement sur ce que j'avais évoqué dans mon discours de présentation à la Communauté de Communes et mon discours de candidature. L'idée, vous l'avez vue dans le document, c'est surtout de garantir un travail en commun de toutes les instances et de tous les projets qui peuvent exister sur le Pays de L'Arbresle et de garantir à chaque commune une représentativité égale dans un souci d'écoute et de transparence.*

L'objectif est de garantir aussi une vision globale du territoire au-delà des querelles de clocher et de communes entre elles et de mutualiser des moyens pour garantir un service public efficace qui devient de plus en plus important pour nos populations. Il convient de garantir l'esprit de solidarité et surtout une proximité et une efficacité d'action. L'idée est de travailler sur des commissions thématiques et générales, de pouvoir créer des conférences territoriales de bassins puisque nous nous sommes aperçus dans le fonctionnement de la CCPA que nous sommes sur un territoire très riche mais pas forcément très homogène, avec des communes qui sont beaucoup plus péri-urbaines et tournées davantage vers la Métropole de Lyon, d'autres qui sont sur le Beaujolais, d'autres sur le Haut de la Brévenne et sur un territoire un peu plus rural. Il a été décidé de créer 4 bassins de vie. Nous les avons appelés : Pôle Sud, Pôle Nord, Pôle Est et Pôle Centre mais c'est encore à redéfinir dans la terminologie. Il faut essayer de regrouper les communes par ressemblances et intérêts de territoire réduit. Vous avez cela dans la proposition de convention.
Il y a eu quelques débats sur l'opportunité de mettre telle Commune ici ou autre. Cela reste à définir mais il est bien évident que les problématiques des élus et habitants de Dommartin ne sont peut-être pas les mêmes que celles de Courzieu ou de St Julien-sur-Bibost en termes de mobilité, de développement, de besoins de services publics…

Des Comités de pilotages sont également prévus. Ils pourraient être propres à un sujet particulier, qui peut concerner l'ensemble du territoire, un autre qui peut nous être cher comme le contournement de L'Arbresle…, assurer des échanges réguliers entre Maires et présidents de Communautés de Communes, créer des Comités consultatifs comme les Comités Locaux de Développement pour associer la Société civile, le monde économique et les différents partenaires du territoire aux décisions et aux projets qui les concernent.

Toutes les instances sont listées : il y a le Bureau, le Comité exécutif qui ne réunit que les Vices-Présidents, la Conférence des Maires, les délégués dans les syndicats. Nous avons tenu à ce que chaque commune soit représentée au Bureau par un membre de chaque commune. Le pouvoir de décision est donc le même.

Il y a aussi l'idée d'assurer un meilleur partage de l'information. Chaque Conseiller communautaire mais aussi municipal de chaque Commune, et cela représente environ 360 personnes, reçoit régulièrement tous les comptes rendus de ce qui se passe en CCPA. Les personnes se les approprient ou pas mais ils sont diffusés.

Dans le chapitre 4 de ce pacte de gouvernance, on parle de mutualisation donc c'est tout le travail qui est fait autour de différents services qui ont été proposés et demandés par les Communes : le service des ressources humaines (toutes les communes n'y sont pas adhérentes mais certains syndicats le sont), le service commun de l'assistant de prévention (qui s'est créé dernièrement et qui vise à développer une culture de la prévention dans toutes les communes), la SIG (très important pour le réseau d'eau potable), l'instruction des autorisations d'urbanisme (l'Etat avait cessé d'instruire les permis de construire et la CCPA, en liaison avec la Communauté de Communes de Mornant et de Vaugneray, a gardé le service instructeur qui existait à Mornant et était payé par l'Etat à l'époque pour instruire les demandes du territoire. Ensuite, charge à chaque Communauté de Communes de répercuter ou pas le coût de ce service sur les Communes puisque cela reste une obligation des Communes. La CCPA a fait le choix de ne pas faire payer ce dispositif, c'est un avantage donné aux Communes).

Il y a également les approches financières, techniques, la gouvernance, la territorialisation (pouvoir faire preuve de bon sens entre la décision communautaire et l'application sur les territoires)…

Cela formalise ce qui existe déjà depuis plus d'un mandat sur le territoire.

La nouveauté, ce sont les conférences territoriales de bassin et cette idée de pouvoir travailler par bassin de vie, plutôt que d'attendre que toute la CCPA soit d'accord pour lancer un projet, car c'est parfois compliqué d'intéresser toutes les communes en même temps. Et il y a des logiques de fonctionnement sur la CCPA qui sont propres à chaque territoire. Lentilly et Dommartin ne vivent absolument pas comme Bessenay, Bibost ou St Julien-sur-Bibost qui ont l'habitude de fonctionner ensemble. St. Germain-Nuelles et Bully ont beaucoup l'habitude de travailler ensemble et nous plutôt avec Sain-Bel. Cela ne va pas concerner tous les budgets de la CCPA mais quelques petits projets. L'idée est de ne pas freiner les Communes dans leurs besoins.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'émettre un avis sur le projet de Pacte de Gouvernance joint en annexe.

DECISION :

Ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le Pacte de Gouvernance entre les Communes et la CCPA tel que joint en annexe à la présente délibération et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent.

XI -QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS

DL-015-02-21 – Proposition, par le groupe « L'Arbresle écologique et solidaire », d'une motion contre la construction de deux réacteurs EPR au Bugey et pour sa fermeture définitive à moyen terme

Sébastien MAJEROWICZ : « *Ce projet de motion se concentre sur la transition énergétique et la planification de la sortie du nucléaire.*

Pour une transition énergétique, planifions la sortie du nucléaire :
Motion contre la construction de deux réacteurs EPR à la centrale du Bugeyet pour sa fermeture définitive à moyen terme

Exposé :

Avec l'arrêt de la centrale nucléaire de Fessenheim, la centrale du Bugey est devenue la plus vieille de France. Le site comprend quatre réacteurs en activité depuis plus de 40 ans. Les quatre plus vieux réacteurs de France cumulent les incidents et les malfaçons. Ils fonctionnent actuellement par intermittence, perturbés par les incidents précités et les travaux dits de grand carénage, destinés à la prolongation de leur activité pour 10 à 20 ans et pour la bagatelle de 2 milliards d'euros.

Par conséquent, un accident nucléaire y est de plus en plus possible. Il aurait des effets catastrophiques environnementaux et humains. La centrale nucléaire est au cœur d'une région comprenant 4 millions d'habitants dans un cercle de 100 km de diamètre, sans compter les autres centrales nucléaires du couloir rhodanien et les installations pétrochimiques. Le réchauffement climatique en cours déstabilise la capacité de refroidissement des réacteurs installés en diminuant le débit d'étiage du Rhône.

La commune de L'Arbresle et ses habitants peuvent être considérés en danger car ils ne sont qu'à 50 km à vol non pas d'oiseaux mais de particules de haute énergie de cette centrale nucléaire.

Ensuite, EDF souhaite implanter sur le site deux nouveaux réacteurs de type EPR (Réacteur à Eau Pressurisé). Si la production d'électricité nucléaire est faiblement carbonée, la durée de construction et des coûts exorbitants de ces EPR ne peuvent être une réponse au réchauffement climatique. Ainsi, l'EPR de Flamanville est en construction depuis 2007. Son coût initialement chiffré à 3.3 milliards d'euros est actuellement évalué à 19 milliards d'euros.

La commune de L'Arbresle est incluse dans le périmètre du syndicat de l'Ouest lyonnais qui a initié une démarche de territoire à énergie positive d'ici 2050, intégrée au Plan Climat Air Énergie Territorial. Pour répondre aux objectifs réglementaires de la Loi de transition énergétique pour lacroissance verte, des politiques volontaristes sont engagées pour réduire considérablement les consommations d'énergie et produire l'équivalent des besoins. En considérant la prospective du scénario de l'association Négawatt ou celui de l'ADEME sur l'électricité renouvelable, la construction de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité est en totale incohérence avec les politiques publiques locales qui viennent soutenir les engagements nationaux et européens.

Adhérente au Syndicat Départemental d'Énergies du Rhône, la commune de L'Arbresle a choisi une électricité produite à partir d'énergies renouvelables pour alimenter les bâtiments communaux et l'éclairage de l'espace public. Par ce choix, la commune sort des énergies fossiles et nucléaires pour un avenir soutenable.

Pour conforter la démarche de territoire à énergie positive sur la Région et pour protéger les Arbreslois.es d'un risque d'accident nucléaire, le Conseil Municipal de L'Arbresle demande l'arrêt des projets EPR sur le site de la centrale du Bugey, un calendrier pour le démontage des réacteurs actuels dans la perspective d'une fermeture de la centrale nucléaire d'ici moins de 5 ans.

Nous pouvons débattre de ce projet de motion dès à présent et je peux répondre à vos questions si vous le souhaitez. »

Anne THIERY : « *Tout ce que tu dis Sébastien est effectivement intéressant et quand on connaît Capelague et la centrale de Flamanville, on est en droit d'être inquiets mais ma question est : par quoi remplace-t-on ? A-t-on suffisamment de capacité pour se passer malheureusement de cette électricité-là ? Pour avoir habité en Allemagne, j'ai vu ce que cela pouvait donner - des centrales de charbon. Je n'ai pas l'impression que, pour l'instant, il y ait des projets suffisamment costauds pour alimenter notre complète dépendance à l'énergie électrique. »*

Sébastien MAJEROWICZ : *« Effectivement, on parle toujours de l'Allemagne en tant que contre-exemple. L'Allemagne a suivi une trajectoire de fermeture de ses centrales nucléaires mais à production d'énergie équivalente. Cette question dépasse largement le cadre de L'Arbresle mais si je prends les exemples du tout récent rapport de l'ADEME ou du scénario Négawatt, nous ne pouvons pas enlever les centrales nucléaires si nous ne diminuons pas drastiquement nos besoins en énergie et en particulier en électricité.*
Les réacteurs nucléaires en France ont tous été construits dans les années 70 et à l'époque, nous avions tellement d'énergie que nous avons promu le chauffage électrique avec une isolation littéralement pourrie dans les logements.

50 ans plus tard, tout cet argent que l'Etat et EDF souhaitent mettre en œuvre dans les réacteurs de type EPR et dans le grand carénage qui va prolonger l'activité des réacteurs actuels, ce serait plutôt de l'orienter vers l'efficacité et la sobriété énergétique plutôt que de toujours vouloir produire plus d'énergie et plus d'électricité. Je ne sais pas si je réponds totalement à ta question. »

Anne THIERY : « *A ma question oui mais à mes craintes non. Pour l'instant, je n'ai pas l'impression que les solutions soient là. Par ailleurs, on parle de bornes électriques pour les voitures… nous n'en sommes même plus au stade du chauffage électrique dans nos maisons, c'est encore un autre niveau : le vélo, les batteries, nos téléphones portables, nos ordinateurs que nous avons tous sur la table… Je n'ai pas l'impression qu'une solution se dessine et qui soit convaincante en termes de volume. »*

Sébastien MAJEROWICZ : *« L'isolation thermique des bâtiments est un énorme point noir. C'est là-dessus qu'il faut investir et non pas sur de nouveaux réacteurs. »*

Sandrine POYET-FAWAL : *« Moi ce qui m'interroge dans ce projet de motion, c'est la durée, l'injonction à arrêter la centrale d'ici 5 ans. Cela me semble optimiste comme demande tant qu'il n'y a pas eu d'investissement volontaire et massif dans la recherche pour d'autres sources d'énergie. »*

Sébastien MAJEROWICZ : *« Pour répondre à ta question : effectivement, c'est peut-être un objectif ambitieux de notre part, il peut totalement être discuté et on peut voir plus loin. Dans le parc nucléaire français, l'ensemble des 56 réacteurs qui sont actuellement en activité, ne le sont jamais en même temps. Il y a toujours 20 à 25 % des réacteurs qui sont fermés, qui ne produisent pas d'énergie parce qu'ils sont en maintenance, parce qu'il y a eu un incident et que du coup ils sont arrêtés. Se passer d'un ou plusieurs réacteurs, cela ne change pas forcément la donne, en termes de production d'énergie instantanée. »*

Jean-Claude GAUTHIER : *« Je ne partage pas tout à fait le dernier point. Effectivement, il faut qu'il y ait de la maintenance sur ces engins de production pour qu'ils fonctionnent correctement et qu'ils répondent à toute la sûreté nucléaire qui est assurée par l'autorité de sûreté nucléaire. Je rebondis sur ce que disait Anne toute à l'heure. Je ne suis pas non plus rassuré sur les propos de remplacement, d'autant plus qu'il y a un texte qui risque de télescoper les problématiques d'économie d'énergie parce que faire des économies d'énergie, c'est beau de le dire mais c'est aussi très compliqué d'y arriver. Pour compenser 1 600 ou 3 000 Mégawatts, j'ai un peu de mal mais un texte va arriver probablement au mois de juin, peut-être légèrement repoussé : il s'agit de la nouvelle loi ART 2020 qui devrait supprimer tout ce qui est énergie fossile en termes de chauffage et pareil, l'ART est un peu comme ta motion : elle ne précise pas par quoi on va remplacer. Cela m'inquiète d'autant plus, pour rebondir sur ce que disait Anne, on valorise, à juste titre ou pas, l'utilisation de vélos électriques, de voitures électriques et ici, nous avons beau essayer de faire des économies d'énergie, c'est quand même de l'énergie électrique qu'il va falloir pour recharger. Je reste donc très très sceptique sur les arrêts de centrales à court terme. Ensuite, je me suis amusé comme cela mais juste pour moi, de regarder le remplacement d'une centrale nucléaire. Même s'il faut en supprimer 30 % parce qu'on a fait 30 % d'économie, je suis resté sur un 1 600 d'EPR que tu évoques dans la motion. Cela représente, alors j'ai pris le chiffre excusez-moi la technique, de 1,6 KW pour 10 m2. Aujourd'hui, nous sommes peut-être capables de faire du 1,7 ou du 1,8 mais la question me permettait d'être plus simple sur la règle de 3. On arrive facilement à 10 km2 de panneaux solaires pour remplacer une centrale.*
Si on a fait 30 % d'économie, il faudra 7 km2 et c'est deux fois la surface de L'Arbresle. On voit déjà, quand on veut poser une éolienne, c'est une catastrophe, car cela peut être aussi une énergie de remplacement, et remplacer 1 600 MégaWatt par de l'éolien, cela représente 800 éoliennes.

On va aller à 1 000 éoliennes, sachant qu'une éolienne, il faut environ 800 à 1 000 m2 pour l'implanter et encore très loin des habitations parce qu'aujourd'hui, tout ce qui se crée est problématique. Je suis donc très très sceptique, sans parler que j'ai trouvé, dans la tournure de phrases du sérieusement tendancieux, ce qui est peut-être aussi logique mais tu fais fi ou le document fait complètement fi de l'autorité de sûreté nucléaire et nous avons l'impression qu'il y a des centrales avec des malfaçons qui tournent et effectivement, si elles ont des malfaçons, elles vont avoir des incidents. Je ne peux pas aller dans ce sens-là. Donc si tu ne le sais pas, j'ai un ancien métier : j'étais aussi à la production dans les centrales. Il y a des choses dans ton texte qui me chagrinent fortement. »

Sébastien MAJEROWICZ : *« D'accord, pas de souci. Pour répondre à ta première remarque : effectivement l'objectif de la motion n'est absolument pas de planifier la sortie du nucléaire de la France, nous sommes d'accord. C'est juste positionner L'Arbresle par rapport à cette question et la question de la centrale du Bugey qui est située à 50 km. L'objectif n'est pas prévoir la sortie française du nucléaire. Pour cela, il y a des associations qui le font très bien, comme NégaWatt qui a produit un plan à la sortie des énergies fossiles et du nucléaire à 2050 sur le territoire français. Il est disponible depuis 2017 et moi, pour l'avoir lu, il m'a convaincu. Pour revenir sur ton second point relatif à l'autorité de sûreté nucléaire, encore récemment, en janvier, il y a eu 2 incidents sur la centrale du Bugey. L'un des incidents était que l'un des circuits qui permettaient de mesurer la puissance du réacteur, l'un des 4 réacteurs, ne fonctionnait pas depuis plusieurs mois. Mesurer la puissance d'un réacteur, je pense que c'est très important. »*

Jean-Louis MAHUET : *« Je crois que Jean-Claude a bien ramené la réalité de ce jour en matière de production d'énergie en France. Dans la motion, il y a les 5 ans qui sont évoqués, c'est écrit. Simplement, je pense que tout le monde a eu écho de ce qui s'est passé en Suède la semaine dernière. La Suède a décidé, il y a 2 ou 3 ans, de supprimer 2 réacteurs et elle a connu, comme nous tous, une période de froid très intense, l'obligeant à racheter de l'électricité en Pologne et en Allemagne. Ils ont donc été obligés de remettre en route une centrale au fioul. Nous sommes en plus dans une consommation d'électricité en France, pour ne parler que de la France, qui est en augmentation. Même si avec l'ART 2020, on devrait arriver vers des bâtiments à énergie positive, il n'y a rien qui encadre, il n'y a pas d'objectif en termes de délai… Nous sommes dans une période où l'on peut y tendre et cela ne peut qu'améliorer les choses mais nous sommes très loin. Je pense qu'il faut garder un peu de réalisme. Nous sommes tous pour la transformation écologique, la transition écologique mais effectivement, nous n'avons pas encore à ce jour les moyens pour remplacer une partie de cette énergie nucléaire qui reste très importante en France, par d'autres énergies à un moment où la consommation est plutôt sur la tendance d'augmentation. »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Je crois que le vrai risque, il est là effectivement. Si l'on déprogramme trop vite et si l'on ferme trop vite ces centrales nucléaires, tant que des solutions efficaces de remplacement en termes de gain énergétique ne seront pas actées, fonctionnent et ont été appropriées par les habitants, nous nous mettons en danger et nous ne serons plus indépendant énergétiquement. On achète déjà du courant à l'étranger, si c'est de plus en plus, nous devenons dépendants par rapport à d'autres et c'est là que cela commence à devenir dangereux.*
Du coup : oui pour la sortie du nucléaire, à une seule condition : que nous arrêtions parallèlement la progression des centrales au moment où nous sommes certains que la même production électrique, voire même un peu plus, est assurée par d'autres moyens et en s'assurant aussi que ces autres moyens sont fiables et acceptés par la population.
Jean-Claude faisait toute à l'heure allusion au nombre d'éoliennes qu'il faudrait. Je vous invite juste à prendre les débats sur Valsonne et regarder un peu ce qu'il se passe.

Il est vrai que dans le Sud de la France, en particulier sur la côte méditerranéenne vers Perpignan, ils sont habitués à en voir quelques-unes mais 800 éoliennes, cela fait quand même beaucoup à la place d'un réacteur. Tant que nous n'avons pas ces solutions, nous ne pouvons pas nous priver du nucléaire, ce n'est pas possible. Si d'autres solutions fonctionnent, oui, on les expérimente et elles fonctionnent, les habitants se sont appropriés ce mode de production alors on ferme. Mais on ne ferme que lorsque nous sommes assurés d'avoir la même chose. On peut effectivement faire des économies de chauffage mais on met des vélos électriques, des voitures électriques, on consomme avec nos téléphones portables, nos ordinateurs… Ce que disait Anne toute à l'heure. Il faut faire preuve de bon sens et de réalisme malgré tout le danger qu'il y a, et je partage, de tout appuyer sur le nucléaire. »

Sébastien MAJEROWICZ : *« Une remarque pour rebondir parce que je ne peux pas rester là-dessus : encore une fois : 1/ l'objectif de la motion n'est pas de prévenir nationalement sur la sortie du nucléaire, c'est de pointer cette centrale du Bugey qui est la plus vieille de France, qui cumule les incidents, qui est extrêmement mal placée, qui a des risques sismiques, il y a un barrage extrêmement âgé en amont du Rhône (le Barrage de Vouglans). Encore une fois, il s'agit de pointer cette centrale et non de pointer la sortie du nucléaire, je me répète un peu, et de positionner réellement notre commune. Nous avons fait le choix, pour nos bâtiments publics et pour notre éclairage public, d'une électricité non nucléaire et non fossile, restons cohérents. Notre commune est positionnée dans le SOL qui a un PCAET, qui a des objectifs très clairs là-dessus aussi, soyons cohérents. Je ne demande que cela et en plus, de protéger nos populations parce que je ne fais pas confiance à la centrale. »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Je pense que nous sommes dans la cohérence en proposant justement des solutions alternatives à ce nucléaire. Il faut déjà les mettre en place et serons-nous capables de les mettre en place ? C'est déjà un sacré pari de, parallèlement au nucléaire, construire ces autres modes de production énergétique. Une fois qu'elles seront construites et fonctionneront, à ce moment-là, nous pourrons nous permettre d'arrêter le nucléaire. Nous ne pouvons pas arrêter avant si les solutions ne fonctionnent pas. »*

Sébastien MAJEROWICZ : *« Le projet est d'ajouter 2 réacteurs de type EPR sur cette centrale du Bugey, on parle de milliards d'euros. Consacrons ces milliards d'euros aux nouvelles énergies, aux énergies renouvelables, à isoler nos bâtiments, à fonctionner de manière différente, plutôt qu'à remettre encore du nucléaire. Je ne parle même pas des déchets. Le nucléaire n'est pas une énergie propre et cela coûte extrêmement cher. »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Je ne suis pas sûr non plus que les moteurs d'éoliennes ou les panneaux photovoltaïques ou les batteries des véhicules électriques soient aussi de l'énergie propre. Comment seront traités ces déchets d'ici 20, 30 ans ou 40 ans ? Personne ne le sait. »*

Sarah BOUSSANDEL : *« Concernant les éoliennes et les énergies alternatives, elles ont aussi d'autres défauts et notamment sur les éoliennes, celui qui est très connu : les problèmes de nuisances sonores sur les différents terrains. On veut bien tous de l'énergie issue des éoliennes mais on n'en veut pas sur notre commune à proximité de nos maisons, avec toutes les nuisances que cela va générer et l'emprise au sol nécessaire comme le disait toute à l'heure Jean-Claude.*
Il n'y a pas vraiment de solution à mettre en face et à la place de ce nucléaire. Donc malheureusement, cela paraît compliqué de dire aujourd'hui : il faut arrêter. A court, moyen ou long terme peu importe. Trouvons d'autres solutions, engageons-nous, comme on le fait déjà, dans des solutions alternatives à l'échelle de notre commune, voyons ce que cela donne et montrons l'exemple, plutôt que de montrer du doigt ce qui ne va pas. »

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Les crédits qui sont engagés dans la construction de ces deux réacteurs nous garantissent aussi à moyen terme et quand même à assez long terme, l'indépendance énergétique. C'est mon avis, tu peux ne pas être d'accord. »*

Sébastien MAJEROWICZ : *« Ce n'est pas une question d'avis. L'uranium n'est pas produit en France, il n'y a plus de mine d'uranium en France depuis les années 60. »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« On ne fournit déjà pas suffisamment. On voit qu'en période de difficulté, on va acheter du courant à l'extérieur et on fait venir du courant d'Allemagne ou d'ailleurs car en période de point, nous ne sommes pas capables d'assurer notre indépendance énergétique à ce niveau-là. Se priver de l'énergie nucléaire est pour moi, pour l'instant, une folie. Que l'on conforte cette production mais qu'en parallèle, effectivement cela fait de l'argent mais cela garantit cette sauvegarde et cette indépendance énergétique, on trouve d'autres projets, que l'on monte d'autres filières, je suis tout à fait d'accord. Pour moi, il ne faut arrêter le nucléaire que lorsque nous sommes certains d'avoir quelque chose qui fonctionne à côté. »*

Sébastien MAJEROWICZ : *« Nous ne sommes pas des spécialistes, clairement je ne le suis pas non plus mais je fais confiance à des gens qui le sont, en particulier l'association NégaWatt et l'ADEME. Même l'ADEME est capable de dire que nous pouvons faire 100 % d'énergie renouvelable à 20 ans. »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Attendons de les avoir et de voir concrètement si cela fonctionne, avant de se lancer et de prendre le pari de devenir dépendant, c'est mon avis personnel. »*

José DOUILLET : *« Pour cette énergie renouvelable, en regardant sur Internet, nous avons rapidement des données qui sont relativement fiables. Cela ne représente pour l'instant en France que 12 % de la consommation d'énergie primaire. Si on regarde comment se composent ces énergies renouvelables : il y a 35 % de bois énergie par exemple. Sur le bois, je suis très sceptique. On dit renouvelable parce que le bois repousse mais on parle aussi de déforestation… et l'utilisation du bois a d'autres revers de médaille, notamment sur la pollution de l'air et la production de carbone. Moi je m'inquiéterais plutôt pour nos barrages hydrauliques. Nous avons un peu plus de 400 ouvrages hydro-électriques en France qui sont gérés à 80 % par EDF. Très bien. L'hydraulique produit 12 % de l'énergie électrique en France. Pourtant, il y a aussi des inconvénients et des risques. Tu l'as dit toi-même, un barrage cela peut sauter. Si on considère le barrage de Grand-Maison qui casse, cela fait un risque de 4 à 6 mètres de hauteur d'eau dans les rues de Grenoble. Le risque est également présent mais le plus grand risque actuel sur ces ouvrages hydro-électriques qui ont la grande faculté de pouvoir produire de l'électricité un peu quand on veut, c'est quelque chose de très modulable, le risque est la privatisation de ces ouvrages. C'est plutôt par rapport à cela que je suis inquiet plutôt que sur la sûreté nucléaire. On voit qu'il y a 12 % de biocarburant. On connaît tous le revers de médaille du biocarburant, l'utilisation des surfaces agricoles pour produire des carburants bio. C'est une fausse bonne solution. L'éolien représente 10 %, on en a déjà parlé, avec toutes les nuisances que cela peut créer. On entend beaucoup parler de solaire photovoltaïque. On aimerait que cela s'amplifie mais pour l'instant, cela représente 3 % avec tous les inconvénients que cela présente : ces panneaux implantés en plein champ, qui nous prennent du terrain et qui nuisent aussi à la biodiversité.*
Cela nous fait des terrains morts. Il y a un gros progrès sur les énergies renouvelables. On peut dire qu'il y a un gros essor mais elles ne sont pas encore au point de remplacer les énergies actuelles qui sont présentes et qui alimentent notre vie courante, notre vie économique, notre travail. Je pense que nous ne sommes pas encore prêts.

La meilleure énergie est encore celle que l'on peut économiser, celle que l'on peut réduire, comme les déchets, c'est celle que l'on ne consomme pas. Il y a beaucoup d'aides et de choses qui sont faites aussi dans cette direction. Je ne doute pas que nous allons progresser et que nous allons y arriver petit à petit. Je crois que c'est encore trop tôt. Cette notion de 5 ans, cela me paraît complètement fou et pas réaliste. »

Sébastien MAJEROWICZ : *« Si effectivement cela crispe sur les 5 ans, on peut tout à fait les supprimer. Il s'agit d'un projet de motion et je n'y vois pas d'inconvénient. J'aurais aimé reprendre tous tes points mais je ne les ai pas en tête. Juste un point quand même sur les panneaux photovoltaïques qui nous prennent de la terre. En France, on bétonne l'équivalent d'un département tous les 10 ans. On bétonne. Donc arrêtons l'artificialisation des sols avec le béton et les routes et ensuite nous verrons pour les panneaux photovoltaïques. Encore une fois, l'objet de cette motion n'est pas la sortie du nucléaire à l'échelle nationale, c'est juste positionner L'Arbresle par rapport à la centrale du Bugey.»*

Nathalie SERRE : *« Quelques petites réflexions : ce n'est pas pour positionner la sortie du nucléaire, pourtant c'est le titre : pour une transition énergétique, planifions la sortie du nucléaire. Moi, j'ai un vrai souci sur plusieurs points. D'abord sur l'éolien et le solaire : très bien. Energie verte : très bien, encore qu'il faudrait définir ce qu'est une énergie verte. Le gros souci de l'éolien et du solaire, c'est quand même l'intermittence. Nous ne savons pas, une fois que nous avons créé de l'énergie avec de l'éolien et du solaire, comment on la stocke. C'est clair, nous sommes obligés de la mettre dans les réseaux et en l'occurrence quand cela s'arrête, nous n'avons plus d'électricité et c'est un vrai problème. Nous n'avons pas de l'énergie en continue comme pour le nucléaire. Je ne partage absolument pas la vision de la sortie du nucléaire. C'est une énergie propre, certes nous avons le problème des déchets mais je pense que nous pouvons y travailler. Je ne suis pas pour une énergie unique car je pense que comme tout bon sens le dit : on ne met pas ses œufs dans le même panier. Il ne faut surtout pas oublier et je pense que c'est primordial, que si nous avons un coût de l'énergie au prix où il est actuellement, c'est uniquement grâce au nucléaire. Nous avons quand même un problème de pauvreté énergétique, avec un certain nombre de gens et de populations qui souffrent considérablement actuellement de ne pas pouvoir se chauffer du fait du prix de l'énergie. Avec les énergies vertes et les énergies intermittentes, on va avoir un sérieux problème. Je reviens sur le fait qu'effectivement, cet hiver nous avons eu un petit souci qui s'est créé là mais qui va être d'autant plus flagrant l'année prochaine. C'est le fait que n'ayant pas fait les réparations cet été sur certaines centrales nucléaires du fait du Covid et d'une certaine volonté gouvernementale dans un certain ministère de ne pas avoir facilité l'accès aux gens qui devaient intervenir, parce que c'est extrêmement suivi c'est que tu disais toute à l'heure Jean-Claude, nous n'avons pas fait les réparations nécessaires. De ce fait, nous n'avons pas produit l'énergie que nous devions produire cet hiver et quand nous avons eu un pic en début d'année, nous avons eu recours à de l'énergie qui venait effectivement d'Allemagne, qui est de l'énergie carbonée et qui va donc à l'encontre de ce que l'on veut tous, c'est-à-dire une planète plus verte et moins de CO2 dans l'atmosphère.*
Enfin, je terminerai simplement par cela : j'entends, ce sont de beaux débats et ce sont des débats que nous avons entre autre à l'assemblée nationale mais pas que. Je ne vois pas tellement l'intérêt de porter cela au niveau d'une ville comme L'Arbresle, surtout qu'il y a quand même un discours qui sous-tend, il s'agit d'un discours clairement idéologique et politique qui à mon sens n'a pas sa place ici, en tout cas pas dans cette forme-là. »

Sébastien MAJEROWICZ : *« Idéologique et politique, heureusement. Nous sommes là pour faire de la politique, l'organisation de la vie en société, c'est a minima que cela soit fait en Conseil municipal. »*

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la motion présentée en annexe.

Ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, avec <u>25 voix CONTRE</u> (Pierre-Jean ZANNETTACCI, Jean-Claude GAUTHIER, Sheila Mc CARRON, José DOUILLET, Yvette FRAGNE, Gilles PEYRICHOU, Fabrice MUSCEDERE, Sylviane CHAMPIN, Pierre BOUILLARD, Elaine BARDOT-DUIMONT, Domique ROSTAING-TAYARD, Jean-Louis MAHUET, Gérard BERTRAND, Pascale SOQUET, Ludovic MELKONIAN, Yasmina ABDELHAK, Ahmet KILICASLAN, Soraya BENBALA, Olivier RIVIERE, Lise ELPENOR, Thomas BONTEMPS, Sarah BOUSSANDEL, Damien SECOND, Nathalie SERRE, Jean-Marc BISSUEL), <u>2 ABSTENTIONS</u> (Anne THIERY et Sandrine POYET-FAWAL) et <u>2 votes POUR</u> (Sébastien MAJEROWICZ et Caroline FAYE), le Conseil municipal, à la majorité :

- **REJETTE la motion présentée contre la construction de deux réacteurs EPR au Bugey et pour sa fermeture définitive à moyen terme.**

Points d'information intercommunalité

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Simon PEYRACHE vous a présenté tout à l'heure le dispositif « Petites Villes de Demain ».*
Nous avons abordé ce qui était au sein de l'actualité de la CCPA.
La grosse actualité également de la Communauté de Communes est le contrat de relance transition énergétique. C'est quelque chose dont nous débattrons en commission générale début mars. Je sais que les Communes ont toutes listé ce dont on parlait tout à l'heure : leurs premiers projets rapides. La CCPA va formaliser cela dans le cadre du contrat.
Le SYDER a aussi travaillé sur son propre CRTE. Cela nous concerne aussi puisque nous avons des actions. Par exemple, lorsque l'on va engager le renouvellement de notre éclairage public, nous avons eu une présentation l'autre jour avec Gilles PEYRICHOU dans la commission Voirie/Urbanisme. Ce sont des choses qui vont nous toucher aussi mais ce sera porté par le SYDER.
Le Département a aussi contractualisé avec l'Etat dans le cadre de ce CRTE pour faire un contrat-cadre qui pourrait chapeauter un peu tous les projets de territoire des différents EPCI et qui pourrait intervenir sur des compétences qui lui sont propres comme par exemple si on parle de développement de pistes cyclables, oui sur l'échelle de nos communes mais par contre, nous n'avons pas la compétence et la CCPA ne l'a pas sur les routes départementales. Il faudra bien que le Département s'empare de cette problématique et puisse, dans le cadre présent, déposer des dossiers dans le CRTE.
La prise de compétence mobilité qui est transférée d'office aux EPCI. La CCPA s'est prononcée lors de son dernier Conseil communautaire et on intègrera le nouvel établissement public qui sera créé à l'occasion de cette loi des mobilités. Vous savez que la loi LOM a fait une spécificité du Département du Rhône dans son article 3, en créant un établissement public qui réunit de fait la Métropole de Lyon et tous les EPCI et Communautés d'Agglomération du Rhône dans le cadre d'un seul établissement qui aura à gérer les mobilités mais pas toutes les mobilités, uniquement les mobilités collectives, les transports scolaires et également le transport à la demande.

Les mobilités dites douces ou actives restent en charge des intercommunalités qui auront à promouvoir tout ce qui est mobilités douces, aires de co-voiturage, le transport à la demande s'il est à vocation sociale comme l'AMI sur notre territoire car il est réservé à certaines catégories de population en difficulté.
L'importante actualité en Communauté de Communes est aussi l'élaboration du DOB avec la perspective de la programmation d'un PPI assez conséquent sur différents projets qui vont faire débat lors de l'orientation budgétaire qui aura lieu le 18 mars en CCPA pour un vote du budget début avril.
Vous êtes également tous concernés par les commissions de la Communauté de Communes et je sais qu'on y travaille beaucoup et que beaucoup d'idées germent, d'où un DOB assez important car toute idée qui foisonne coûte cher et il va falloir aussi que la CCPA, que l'on croyait jusqu'à présent très riche, fasse des choix budgétaires. C'est bien toute l'importance des débats que nous aurons. »

Remerciements du Département des Alpes-Maritimes pour la subvention attribuée

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Nous avons reçu une lettre de remerciements du Président du Département des Alpes-Maritimes pour la subvention que nous avions accordée en soutien aux différentes communes sinistrées en 2019. »*

Intervention du public en séance du Conseil municipal / Aide aux associations

Nathalie SERRE : *« Une question technique : des gens suivent, même s'ils ne sont pas nombreux, le débat depuis chez eux, c'est d'ailleurs certainement plus confortable, et qui voudraient poser des questions. Du coup, est-ce qu'il y a possibilité de le faire ? Comment cela se passe ? »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Nous n'avons pas prévu l'intervention du public de cette façon. »*

Nathalie SERRE : *« Quelqu'un m'envoie une question donc je voulais savoir si je peux te la poser ou pas ? »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Nous allons faire une exception. »*

Nathalie SERRE : *« Est-il possible de répercuter les économies réalisées sur un fonds de soutien destiné aux associations sportives de la commune de L'Arbresle suite au non-déroulement des diverses manifestations festives et culturelles de notre ville ?*
Ce que j'en comprends, c'est que des manifestations n'ont pas eu lieu, qu'elles soient culturelles ou sportives et sur lesquelles on n'a pas dépensé d'argent alors que normalement on en dépense pour ces activités. D'après ce que je comprends, y-a-t-il possibilité de faire, avec ces sommes d'argent que nous n'aurions pas dépensées, un fonds de soutien pour les associations entre autre sportives mais j'imagine que pour le coup, ce serait aussi culturelles et c'est normal ? »

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Les subventions accordées aux associations, en particulier sportives, sont aussi calculées, et j'imagine que c'est toujours le cas avec l'OMS je laisserai Sylviane nous éclairer là-dessus, sur un budget de fonctionnement qui prend en compte les frais qu'ont les clubs pour les entraîneurs, les compétitions…*

Certaines choses n'ont pas eu lieu dans les clubs. Certains ont perdu des recettes mais les dépenses ont aussi été diminuées. Nous avons maintenu nos subventions à ces associations, c'est le projet que nous aurons dans le budget 2021.
Nous n'avons pas prévu de fonds de soutien particulier comme a pu le faire la CCPA sur les commerces. C'est une réponse que je fais à la personne qui a posé la question. »

Sylviane CHAMPIN : *« La subvention ne diminue pas, c'est déjà un gros point pour les associations sportives. A l'heure actuelle, tout le monde est un peu dans le même bain, que cela soit les associations sportives, culturelles ou autres. Chacun a fait de son mieux pour ne pas trop perdre d'argent, pas trop perdre d'adhérents… Nous sommes dans une période d'incertitudes et je pense que la Mairie a déjà fait beaucoup pour aider les clubs. Je suis nouvelle au sein de la mairie et je me rends compte que d'importants efforts sont faits pour laisser des terrains, ouvrir des salles lorsque c'est possible… par rapport à d'autres communes. Dans la mesure où les subventions ne baisseront pas cette année, je pense que c'est un point important pour le sport. »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Je tiens à dire aussi à cette personne que dans la mesure du possible, nous avons tout fait pour que les associations puissent continuer à fonctionner, dans la limite de ce que pouvaient nous donner les directives de l'Etat sur la gestion des salles… Il y a eu une adaptation quasiment au jour le jour en fonction de la discordance des décrets qui tombaient les uns derrières les autres : un jour on ouvrait, un jour on fermait, un jour c'était pour 8 un autre jour pour 4… C'était très compliqué à gérer et je crois que la Commune a tout fait pour que les associations continuent de travailler. Quand nous avons été obligés de fermes les salles, c'était vraiment que nous ne pouvions pas faire d'autre choix. D'autres Communes ne se sont pas embêtées comme cela et ont fermé pour tout le monde en attendant que cela se passe.*
Concernant toutes les dépenses que n'aurait pas eues la Commune, je vous rappelle quand même aussi que le Covid a eu un certain coût pour la Commune en termes de solidarité sociale, de solidarité matérielle… Il a fallu s'équiper, équiper les agents, les agents de certaines associations (matériels fournis aux soignants de l'hôpital, ADMR…) mais nous sommes tout à fait conscients de certaines difficultés rencontrées par certaines associations, en particulier les associations qui s'appuyaient sur des salariés et des contrats aidés et qui sont à la limite de leur fonctionnement, même si elles ont pu, pour certaines, avoir recours à du chômage partiel. »

Jean-Louis MAHUET : *« J'ai juste un complément à apporter par rapport à ce que Sylviane vient de dire : au niveau de l'OMS, un diagnostic a été fait récemment. Ce sont 3 clubs qui sont effectivement impactés. Ils ont du personnel et la perte de recettes les a ennuyés financièrement cette année. Pour les emplois aidés.. il y a beaucoup d'aides. Au niveau national, il y a l'agence nationale du sport qui débloque, au mois de juin, 15 millions qui est le fonds de solidarité et qui sera réservé en priorité à ces associations. Cela sera opérationnel au mois de juin et c'est donc directement pris en charge par l'agence nationale du sport. Ils ont déjà les informations. »*

Sheila Mc CARRON : *« Le Département s'est aussi rapproché des associations pour des aides et en priorité les associations avec des salariés. Cela a été fait et cela a été relativement suivi. C'est clair que la réponse budgétaire est que ce qui a été « économisé » par rapport aux associations a été largement repris ailleurs. »*

Anne THIERY : *« Pour réagir à la question qui a été posée au travers de Nathalie par un citoyen spectateur du Conseil municipal, pour ce qui est de la culture, tout a été annulé ou presque puisque nous n'avons pu tenir que 2 soirées.*
Tout ce qui était évènement festif qui, de fait, coûte cher comme le 8 décembre… on peut considérer que ce sont des économies qui sont faites mais il ne faut pas oublier que derrière ces spectacles, il y a des gens qui travaillent et en particulier des artistes et des techniciens qui, pour certains, n'ont pas touché d'argent depuis 8 ou 10 mois. Bien sûr que l'on peut penser aux associations sportives mais je souhaiterais que nous n'oublions pas tous les acteurs de la culture qui, pour le coup, sont exsangues. En bureau municipal, nous avons décidé, dès lors que c'était possible, de reporter les spectacles et lorsqu'il fallait opter malheureusement pour une annulation car cela devenait trop compliqué, cela ne veut pas dire que cela nous coûte zéro car nous payons des frais d'annulation, ce qui est tout à fait normal. »

Travaux au groupe scolaire Dolto-Lassagne

Sheila Mc CARRON : *« Une information concernant ces travaux. Les murs sont tombés autour de la nouvelle cantine qui se crée au rez-de-chaussée du bâtiment Lassagne.*
C'est assez impressionnant lorsque l'on voit à travers mais c'est en cours. Nous avons profité des vacances scolaires pour faire le plus bruyant et salissant des travaux dans la mesure du possible.
Le jeudi, alors que les vacances débutaient le vendredi soir, nous avons eu un autre protocole. Pierre-Jean disait que nous avons dû faire face à des protocoles différents et des mesures qui tombaient pratiquement à la semaine, là c'est pareil. Nous avons eu, très en retard, le nouveau protocole sanitaire pour les restaurants scolaires. Nous n'avons donc pas pu le tester avant les congés mais nous avons fait des simulations pendant les vacances pour voir comment on pouvait effectivement espacer les groupes-classes, c'est-à-dire les enfants qui ont l'habitude d'être ensemble toute la journée et des groupes-classes que nous essayons de ne pas brasser. Au lieu de les distancer d'un mètre, maintenant c'est deux mètres. A un moment donné, il fallait mettre 4 enfants par table au lieu de 6… Beaucoup de choses nous mettent à mal car on ne peut pas pousser les murs. C'est bien gentil de dire de Paris que l'on peut solliciter d'autres locaux ou envisager des pique-niques ou encourager ceci et cela mais cela ne se fait pas en un claquement de doigts. Si on utilise d'autres locaux, il faut aussi les désinfecter, nous avons un personnel qui est déjà assez fatigué, sans leur demander un surplus de travail par-dessus tout le reste. Une fois de plus, nous avons dû demander à notre personnel d'être extrêmement réactif, imaginatif, créatif pour trouver des solutions face à des injonctions de personnes qui ne sont pas allées depuis longtemps dans une école. »

Repas des anciens

Sarah BOUSSANDEL : *« Nous avons aussi été interpelés sur le repas des anciens qui n'a pas pu se tenir. On voulait savoir s'il était possible de réfléchir à autre chose, à une autre solution car nous n'avons rien pu proposer à nos anciens cette année. Nous sommes capables de mettre en place des solutions palliatives pour les bénévoles de la médiathèque, ne pourrait-on pas proposer aussi quelque chose pour nos anciens, étant donné que nous n'avons pas pu faire ce repas ? »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« C'est dans les mains du CCAS. »*

Yvette FRAGNE : *« En 2020, le repas a eu lieu puisqu'il s'est déroulé juste avant le confinement. Cette année, il aurait dû se faire fin février ou début mars. Nous avons décidé et nous allions en parler au CCAS, de le reporter. Nous avons gardé une date à la salle Claude Terrasse, ce qui a été compliqué car toutes les associations veulent reprendre leurs activités, et nous avons retenu le 24 octobre. Nous en reparlerons et nous espérons que tous les anciens seront vaccinés et que nous pourrons faire le repas, tout comme nous avons prévu le voyage Seniors aussi. Il s'agit d'un report de celui de l'année passée, au même endroit à l'Isle-sur-la-Sorgue. Cela a été retenu avec le village vacances et nous espérons que nous pourrons le faire au mois de septembre et reprendre nos activités comme aussi Octobre Rose. Si on peut les faire, beaucoup de choses se dérouleront en fin d'année. »*

Sarah BOUSSANDEL : *« D'accord. Nous communiquerons alors dès que la date sera arrêtée en CCAS pour ce repas-là qui était prévu fin février. »*

Yvette FRAGNE : *« Oui, il n'y a pas de raison de faire quelque chose puisqu'on espère bien pouvoir reporter ce repas et reprendre nos activités. »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Si tout se passe bien, nous aurons 2 repas des anciens sur l'année scolaire suivante : un au premier trimestre et un au deuxième trimestre. »*

Sarah BOUSSANDEL : *« Cela reste un repas par an. »*

Vaccination contre la Covid-19

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Le centre de vaccination a ouvert salle Claude Terrasse. Le potentiel de vaccination était calculé pour 500 vaccinations par semaine, la CPTS était capable de gérer cela.*
La première semaine, les vaccins sont arrivés : 500.
La deuxième et la troisième semaines, c'est beaucoup plus compliqué puisque les doses livrées ont été : une première fois 175 et la deuxième fois je ne sais plus. Du coup, il y a eu des reports de rendez-vous. Les personnes ont été appelées pour être déprogrammées. Les nouvelles sont maintenant plutôt rassurantes puisque sur la dernière semaine de février, ils ont un potentiel de 420 vaccins sur les 500 attendus. »

Nathalie SERRE : *« Ce sera pour les rappels, la seconde injection. »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Et les 480 pour la première semaine de mars ? C'est qu'ils nous ont annoncé en tout cas. Il semblerait que les choses s'améliorent un peu quand même.»*

Nathalie SERRE : *« Ce n'est encore pas calé. Nous sommes sur 70 % de personnes pour les secondes vaccinations et nous allons intégrer 30 % de personnes pour des premières vaccinations, sachant que sur les deux semaines qui viennent, nous serons uniquement à 150 vaccins par semaine. »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Sur les deux qui arrivent c'est faible. Je parle d'après. »*

Nathalie SERRE : *« Oui mais c'est encore un peu compliqué au niveau de l'arrivée des vaccins un peu partout. »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« En tout cas, c'est l'occasion de remercier l'engagement des agents de cette CPTS car ils font un travail remarquable sur le territoire. Il s'agit d'un engagement en plus du travail de médecin, d'infirmière ou aide-soignant… donc merci à eux. »*

Yvette FRAGNE : *« A la résidence la Madeleine, les vaccinations devraient être réalisées à la fin du mois. C'était initialement prévu dans la deuxième quinzaine du mois de février mais le Directeur n'a pas d'information à ce jour. Ce serait le Moderna pour les plus de 75 ans et l'Astra Zeneca pour le personnel qui voudrait se faire vacciner. Pour le moment, nous n'avons pas d'information. Nous sommes contents pour les résidents de la Madeleine, ils sont très partants pour se faire vacciner, ils ont tous l'autorisation et attendent. Ils ont trouvé le médecin et les infirmières qui pourraient le faire sur place. »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Merci à tous de vous être mobilisés ce soir et aux personnes qui ont eu le courage de nous suivre si longtemps sur Internet. »*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

Pierre-Jean ZANNETTACCI,
Maire